



SAINT-BRIEUC VOTRE VILLE
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - NOEL 1973

scac combustibles

quai surcouf - Le Légué -
15, rue de rohan - SAINT-BRIEUC

CHARBON - FUEL

- RAMONAGES CHEMINÉES - CHAUDIÈRES
- ENTRETIEN ET DÉPANNAGES DES BRÛLEURS
- FINANCEMENT INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

TELEPHONE 33.32.55

CARRELAGES et REVETEMENTS D'ARMOR

B. MAILLET 31, rue Paul Féval - Saint-Brieuc - Tél : 33.07.59

CARRELAGES - FAIENCES - TERRES CUITES - SCHISTES
MARBRES & RECONSTITUÉS - PARQUETS MOSAIQUES - MOQUETTES



COOPÉRATIVE D'H.L.M. DES CÔTES-DU-NORD

Nouvelle adresse → 33, RUE ABBE GARNIER - SAINT-BRIEUC

Construit 137 PAVILLONS INDIVIDUELS à Saint-Brieuc

CROIX SAINT-LAMBERT

Prêts de l'État assurés -

Tous renseignements : 33, rue Abbé Garnier -

BOBINAGE

ET RÉPARATIONS DE TOUT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
SONT ASSURÉS PAR LES ATELIERS

motelec

PRIX ETUDIÉS - TRAVAUX GARANTIS

25 ANNÉES DE RÉFÉRENCES

40, rue Émile Zola - Tél. 33.08.63
Près des Usines Sambre et Meuse

**FOIRE
DES CÔTES D'ARMOR**

AGRICULTURE - COMMERCE
INDUSTRIE - ARTISANAT

SAINT-BRIEUC du 7 au 15

SEPTEMBRE 1974

**SOCIÉTÉ BRETONNE
D'ENTREPRISES GÉNÉRALES**

et travaux publics

Tous Travaux
de Batiment
Construction
Réparations

85, Boulevard Hoche - Tél. 33.24.41

Le Gall et fils

SERRURIE - METALLISATION
MENUISERIE ALUMINIUM

Rue Chaptal - Zone Industrielle - Tél 33.23.84

**BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATION**

NOEL 1973



ÉDITORIAL

Quelques problèmes importants

par Yves LE FOLL, Conseiller Général, Député-Maire de Saint-Brieuc

SOMMAIRE

Editorial (M. le Maire).....	1
Zone Industrielle des Châtelets	
(M. Hingant).....	3
Construction de deux usines-relais...	6
Situation des gardiennes de la crèche	
(Mme Mazier).....	7
Travaux au 4 ^e trimestre (M. Andrieux)	8
Jumelage Saint-Brieuc - Aberystwyth	
(M. Cabon).....	11
Le repas des anciens (Mme Mazier)...	14
Regards sur l'école de Musique	
(M. Maes).....	15
Du foyer de jeunes travailleurs à la	
M.J.C. Paul Bert (M. Bommet).....	17
Délégation Départementale de l'Asso-	
ciation Française contre la Myopathie	
(Mme Corneil).....	21
Eclairage et Eclairages de France...	23
Le Cercle Sainte-Thérèse	
(Mme Blanchet).....	26
La compagnie de tir à l'arc	
(M. Lacroix).....	28
Réponses à quelques questions.....	30

Cette fin d'année 1973 est marquée surtout par les préoccupations de tous devant la montée catastrophique des prix et les perspectives assez inquiétantes d'une réduction de nos ressources en énergie. Ce deuxième phénomène risque d'intervenir de deux façons : d'une part une augmentation nouvelle des charges de production se répercutant sur les prix et menaçant donc d'accroître encore le rythme de la hausse, d'autre part une réduction d'activité des entreprises entraînant une recrudescence du chômage. Certains semblent compter sur cette évolution pour contenir les salaires, et limiter ainsi l'inflation. Mais il est évident qu'une crise de l'emploi s'ajoutant à une réduction du pouvoir d'achat des travailleurs peut aboutir à des mouvements sociaux importants. On ne voit pas comment le gouvernement peut résoudre ces contradictions dans le cadre actuel du système capitaliste.

En fait, les peuples d'Europe se trouvent brutalement confrontés à un problème déjà posé par quelques chercheurs, mais auquel le public n'avait attaché jusqu'ici que très peu d'attention : les ressources dont nous disposons, en énergie et en matières premières sont loin d'être inépuisables, et vont se raréfier, devenir de plus en plus coûteuses au cours des prochaines années. Continuons-nous, en l'appelant du nom d'«expansions», le gaspillage insensé que l'on constate depuis plusieurs décennies dans les pays fortement industrialisés. Ou bien, au lieu d'une croissance anarchique et «tous azimuts», décidons-nous de contrôler et d'orienter le développement industriel, en choisissant des priorités dans les besoins à satisfaire ? C'est là un grand débat, que nous ne pouvons avoir la prétention d'aborder au fond dans ces pages, mais qui va dominer les trente prochaines années. Et, si l'on y réfléchit, c'est tout un système de civilisation qui va se trouver mis en cause, avec des perspectives qu'aucune organisation politique n'a encore cherché à définir sérieusement.

Pour l'instant, le problème immédiat est celui de l'inflation, dont les effets sont, comme toujours, particulièrement ressentis par les catégories les plus modestes de la population, dont le revenu ne peut suivre la hausse des prix. Au niveau de la gestion municipale, cela pose avec plus d'acuité la nécessité d'une réforme des impôts locaux, car il faudrait arriver à transférer une partie des charges des plus pauvres vers les plus riches. Cela est vrai sur le plan de la commune, mais peut-être encore plus à l'échelle départementale. N'est-il pas anormal qu'un locataire d'H.L.M. de Saint-Brieuc paie au département une contribution plus forte que le propriétaire d'une habitation luxueuse située en zone rurale ? Malheureusement, les divers projets étudiés

Notre couverture : le bassin de Ty-Coat
Photo : L. Le Corre

par le gouvernement, et qui vont être prochainement soumis au parlement, n'envisagent que des aménagements de détail, et ne remettent pas en cause le caractère injuste de la fiscalité locale. Car c'est le principe même de la côte mobilière et de la patente que nous contestons, du fait que ces impôts ne tiennent pas compte du revenu réel des personnes assujetties. La situation actuelle place les conseils municipaux devant des choix impossibles : ou bien poursuivre l'équipement de leur ville en augmentant des contributions injustement réparties (et qu'ils n'ont aucun pouvoir de modifier) ou bien renoncer aux efforts nécessaires, en risquant alors de compromettre l'avenir. C'est devant cette alternative que se trouvent les conseils municipaux ou généraux au moment de préparer le budget de 1974.

Nous abordons brièvement deux autres questions qui doivent actuellement retenir l'attention de la population briochine, et qui appellent une réponse du conseil municipal : le plan de circulation et le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'aire urbaine de Saint-Brieuc.

Le plan de circulation a fait l'objet d'une décision de principe favorable du conseil municipal. Les délais d'impression dans le bulletin ne nous ont pas permis de le présenter dans ce numéro, mais nous y reviendrons en détail dans le prochain. Il comprend deux parties essentielles : d'une part l'amélioration de la circulation automobile sur les principaux axes de la ville (sens uniques, coordination des feux, etc.) et, d'autre part la réalisation de voies piétonnières au centre ville. Sur ce dernier point des débats seront organisés afin de recueillir l'avis des intéressés. L'opération, bien entendu, se réalisera progressivement, en différentes phases qui dépendront des résultats obtenus et aussi des possibilités de financement (celui-ci étant lié aux décisions des ministères intéressés - Equipement et Intérieur - qui doivent prendre chacun en charge le 1/3 de la dépense, le dernier tiers étant supporté par la ville).

Le S.D.A.U. a fait l'objet d'une longue étude menée par une commission de travail composée d'élus municipaux, de fonctionnaires de l'Equipement, et de spécialistes de l'urbanisme. Ayant assisté à presque toutes les réunions qui se sont déroulées depuis le début de 1971 jusqu'à l'été 1973, je peux affirmer que les options retenues ont fait l'objet d'un examen sérieux. Le document établi n'est pas l'œuvre de technocrates travaillant dans l'abstrait, mais résulte de la collaboration effective des élus et des services compétents. Ce projet va maintenant être soumis aux soixante-dix-sept conseils municipaux concernés, qui pourront encore, bien entendu, suggérer certaines modifications (A Saint-Brieuc il a d'ailleurs fait l'objet d'un premier débat à l'Office d'Action Culturelle). En ce qui concerne notre ville il reprend pour l'essentiel les options déjà définies dans le plan d'urbanisme. Deux points importants méritent cependant une mention particulière : l'aérodrome et le port du Légé.

Le problème de l'aérodrome a été étudié par une société spécialisée (la SOPREAVIA), qui a conclu à l'impossibilité d'un aménagement correct de l'aérodrome actuel (allongement de la piste et système d'atterrissage sans visibilité). Après avoir examiné différentes possibilités d'implantation (Lanvollon - Planguenoual - Pordic - Saint-Carreuc) il a semblé que le site le plus favorable soit celui de La Lande (près du Sépulcre), au bord de la future déviation Nord de Saint-Brieuc. Des oppositions assez violentes se sont manifestées, appuyées sur des arguments dont certains sont assurément valables mais d'autres très discutables. A notre avis, deux questions doivent être posées :

- Un aérodrome est-il nécessaire pour assurer une expansion satisfaisante de l'agglomération briochine et de la région qui l'entoure ?

- Si oui, quel est le site qui présente le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients ?

Nous souhaitons en tous cas que le problème soit étudié sans passion, avec le seul souci de chercher la solution la plus conforme à l'intérêt général. La Chambre de Commerce s'est prononcée en faveur de La Lande. Le conseil municipal de Saint-Brieuc et le conseil général devront à leur tour prendre position à bref délai.

Le port du Légé, dont le trafic s'est considérablement accru au cours des dernières années, risque d'atteindre la saturation, et les difficultés d'accès actuelles ne permettent pas d'envisager son développement si l'on ne décide pas très vite des travaux importants. Une étude a été réalisée à l'initiative de l'Equipement, mais il est indispensable de la compléter rapidement en vue d'établir un programme à proposer dans le cadre du VII^e Plan. J'ai proposé, dans ce but, la réunion d'une commission associant la Chambre de Commerce, la Municipalité de Saint-Brieuc, le Conseil Général et les services de l'Equipement. La première réunion est prévue le 7 décembre, et nous souhaitons qu'un groupe de travail prépare rapidement des propositions à soumettre aux instances intéressées, car le port du Légé peut constituer un facteur de développement important pour notre région. (Il faudra bien entendu y inclure aussi la pêche et la plaisance).

Voilà donc quelques questions qui nous semblent importantes et que nous soumettons à la population briochine, en espérant qu'elle nous apportera dans ces domaines ses réflexions et ses suggestions.

P.S. Signalons que les premiers travaux du futur centre hospitalier (voirie et réseaux) sont enfin commencés. Espérons que les financements promis permettront de mener cette opération à bonne fin, sans interruption du chantier.

Monsieur le Maire
et le Conseil Municipal
vous présentent
leurs Meilleurs Voeux.



Wobley

la zone industrielle des châtelets

par Francis HINGANT, Secrétaire Général Adjoint

Il a paru souhaitable à la commission du bulletin municipal de présenter la Zone Industrielle des Châtelets à la population briochine. Bien que située exclusivement sur le territoire des communes de Ploufragan (pour la plus grande partie) et de Tréguieux, cette zone qui a tout naturellement pris le relais de celle de Saint-Brieuc concerne directement les Briochins.

LA CREATION

En effet, devant l'impossibilité de trouver dans les limites de notre ville, des espaces suffisamment vastes susceptibles de recevoir de nouvelles industries, le choix s'est porté sur les terrains situés au lieu-dit « Les Châtelets » en bordure de la R.N. 778 et de la voie ferrée Saint-Brieuc-Pontivy, qui ont fait l'objet d'une réservation au Plan d'Urbanisme Directeur du Groupement d'Urbanisme de Saint-Brieuc.

Pour réaliser la Zone Industrielle des Châtelets, un Syndicat Intercommunal a été créé entre Saint-Brieuc, Ploufragan et Tréguieux par arrêté préfectoral du 4 mai 1965.

Il ne nous paraît pas utile d'exposer dans le détail le fonctionnement du Syndicat Intercommunal, l'objet de cet article étant tout simplement de faire le point sur la zone industrielle, les entreprises installées et les perspectives

d'avenir. Signalons seulement que chaque commune est représentée par son Maire et un adjoint et que le président du Comité est Monsieur Yves Le Foll, Député-Maire de Saint-Brieuc, le 2^e représentant est M. Quemper, adjoint.

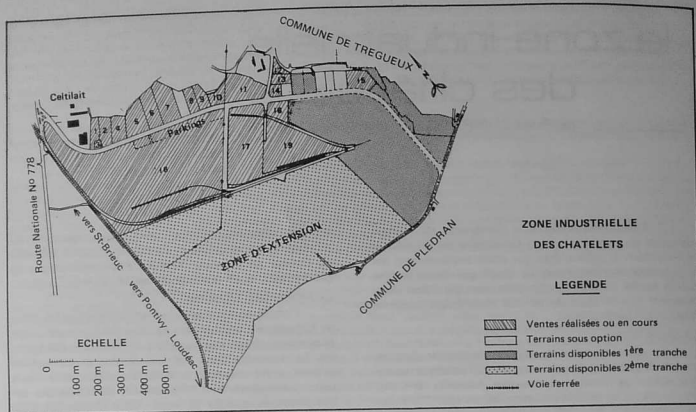
LA PREMIERE TRANCHE

L'emplacement réservé au Plan d'Urbanisme Directeur du Groupement d'Urbanisme de Saint-Brieuc comme exposé ci-dessus, couvre une superficie de l'ordre de 120 hectares. La réalisation d'une première tranche de 62 hectares pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne par convention en date du 12 février 1968. L'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 27 septembre 1967.

Les travaux d'infrastructure sont pratiquement achevés et 42 hectares sont d'ores et déjà vendus tandis que 5 parcelles représentant au total 1 hectare 75 ares sont sous option.

La liste des entreprises installées ou en cours d'implantation figure ci-après, de même que leur localisation. Il ne nous paraît pas utile de nous étendre sur ces implantations, par contre il nous semble intéressant d'attirer l'attention sur trois opérations particulières : les usines-relais, la zone d'activité et cour de débord.

	Terrains vendus ou réservations fermes	Destination	Superficie
1	USINE RELAIS Nord	Relais	46 a 55 ca
2	USINE RELAIS Sud	Relais	62 a 95 ca
3	SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Château d'eau	9 a 32 ca
4	PRESSES BRETONNES	Imprimerie	70 a 00 ca
5	HARTEREAU	Matériel outillage	1 ha 04 a 60 ca
6	SACER	Entreprise de Travaux Publics	1 ha 03 a 60 ca
7	CHAFFOTEAUX ET MAURY	Restaurant	1 ha 29 a 78 ca
8	SOCIETE ARMORICAINE MATERIEL	Matériel	50 a 00 ca
9	DUCASSOU	Entreprise Bâtiment	46 a 90 ca
10	ZONE DE SERVICES		43 a 24 ca
11	BOURDIN ET CHAUSSEE	Entreprise de Travaux Publics	1 ha 71 a 47 ca
12	COOPERATIVE DU BATIMENT	Entreprise de Bâtiment	30 a 84 ca
13	TENAND	Menuisier	34 a 40 ca
14	S.C.I. FAVE (SODIPE)	Entreprise de Bâtiment	32 a 35 ca
15	MARCHANT	Matériaux de Construction	89 a 10 ca
16	CHAFFOTEAUX ET MAURY	Fabrication de chauffe-eau	21 ha 48 a 30 ca
17	FORGES ET LAMINOIRS	Métallurgie	5 ha 14 a 59 ca
18	SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Cour de débord	62 a 00 ca
19	PETROLES DE L'OUEST	Dépôt d'hydrocarbures	5 ha 00 a 00 ca



Les deux bâtiments industriels construits par le Syndicat Intercommunal sur des terrains de 6295 m² et 4655 m², qui font l'objet d'un article spécial, étaient destinés à servir d'usines-relais. Toutefois, les *Fermetures de Bretagne* étant dans l'obligation de s'installer rapidement ont successivement acquis la première usine et loué la seconde, ce qui fait qu'il n'y a plus d'atelier-relais. Il est regrettable que la position prise par un membre du Syndicat Intercommunal ne permette pas d'envisager à bref délai le renouvellement de cette opération car une telle réalisation est sans aucun doute de nature à favoriser la venue d'entreprises.

Un terrain de 4324 m² est réservé pour une zone de services où pourraient prendre place des équipements à caractère collectif tels que bureau payeur de la Sécurité Sociale, bureau de poste, établissement bancaire, mini centre-social, etc...

Enfin une cour de débord sera aménagée sur un terrain de 6200 m². Il s'agit d'un quai banalisé qui permettra aux industriels qui n'ont pas d'embranchement ferroviaire particulier de recevoir ou expédier des marchandises ou fournitures près de leur entreprise.

L'EXTENSION

Il ne reste plus à l'heure actuelle que 19 hectares disponibles, dont une petite partie seulement est rattachable à la voie ferrée, qui ne permettrait la satisfaction des besoins que pour une période relativement courte, si la commercialisation se poursuit au rythme actuel. Il est donc apparu indispensable de prévoir dès maintenant de nouvelles structures d'accueil. C'est pourquoi le Comité du Syndicat Intercommunal a sollicité la création d'une Zone d'Aménagement Concerté s'étendant sur 55 hectares, dans le prolongement de la zone déjà aménagée.

Dès que la Zone d'Aménagement Concerté sera créée, le Syndicat en concèdera la réalisation à la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de la Bretagne qui pourra alors entreprendre les acquisitions de terrains et assurer leur viabilité.

Les entreprises déjà installées ont permis de créer, ou permettront de le faire à brève échéance, 1900 emplois environ. Il ne s'agit pas malheureusement en totalité, de loin s'en faut, de nouveaux emplois puisque certaines entreprises étaient précédemment installées à Saint-Brieuc.

Souhaitons que dans les mois à venir de nouvelles entreprises créatrices de nouveaux emplois, s'implantent dans la Zone Industrielle des Châtelets afin que l'expansion de l'agglomération briochine se poursuive d'une manière harmonieuse et qu'un terme soit enfin mis à l'exode des populations rurales vers des régions fortement industrialisées.

**TOLES ONDULÉES
NEUVES ET OCCASION**

Ludovic LE GALL
RÉCUPÉRATEUR INDUSTRIEL

rué Lemonnier
SAINT-BRIEUCC



armor peinture

28, rue Emile Zola - 22 - Saint-Brieuc - bp 438

H. DUCASSOU

ZONE INDUSTRIELLE DES CHATELETS

Tél: (96) 33.47.72

BATIMENT ET GENIE CIVIL

CONSTRUCTION DE DEUX USINES-RELAIS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DES CHATELETS

Le Syndicat Intercommunal de Saint-Brieuc, Ploufragan et Tréguieux ayant décidé, en accord avec la S.E. M.A.E.B., la construction de deux usines-relais dans la zone industrielle des Châtelets a chargé, par délibération du 18 avril 1972, approuvée le 30 juin 1972, les Services Techniques de la Ville de Saint-Brieuc, de l'étude et de la direction de cette réalisation.

Situées derrière le château d'eau de la zone, les usines sont édifiées sur un terrain rectangulaire d'environ un hectare.

Les surfaces respectives des bâtiments sont les suivantes :

- ateliers 1090 m² et 1030 m²
- annexes 235 m² et 120 m²

Les dégagements, formés des voies de circulation, parking, espaces verts et aires de stockage, occupent une surface de 4970 m² et 3505 m². Les deux bâtiments ont été conçus de manière sensiblement identique. Toutefois, les affectations n'étant pas connues au moment de l'établissement du projet, l'un des ateliers a été édifié de manière à pouvoir recevoir un équipement semi-lourd, avec possibilité de mise en place d'un pont roulant ou monorail.

Les ateliers ont respectivement 6 m et 8,20 m de hauteur sous faîtage, des portiques constituant l'ossature principale.

Le poids des charpentes est de 38,500 tonnes et 42,500 tonnes.

La couverture est réalisée en bacs acier galvanisé 75/100, avec isolation Fesco Board de 20 mm, et étanchéité multicouche.

Les bardages sont, partie en maçonnerie d'agglomérés, enduits et jointoyés pour les sous-soulements, et partie en tôle d'acier prélaqué de 63/100 d'épaisseur.



Les panneaux « système sandwich » assurent une isolation aux bâtiments du fait de l'interposition, entre les tôles, d'un matériau isolant (laine minérale de 45 mm d'épaisseur).

Le sol est traité en enrobés surfacé d'un enduit spécial sur un empierrement de 30 cm.

Les réseaux d'eaux pluviales et usées conduisent les effluents aux collecteurs de la zone. Les diamètres varient de 20 à 40 cm. Un réseau de distribution d'eau potable dessert les sanitaires, la chaufferie et les ateliers où sont placés les robinets d'incendie réglementaires.

L'alimentation électrique est faite en partant des transformateurs situés en limite de propriété et dont la puissance est pour chacun de 250 kva.

L'éclairage des ateliers et bureaux est du type fluorescent, l'éclairage des ateliers est de 200 lux.

Chaque atelier dispose de deux portails permettant un accès facile

des véhicules. D'importants châssis ouvrants donnent à l'ensemble un éclairage naturel satisfaisant pour un travail sur machines-outils ou établis.

Les bureaux, vestiaires et sanitaires sont en liaison directe avec les lieux de travail. Les chaufferies ont, conformément à la réglementation concernant la sécurité, leurs accès sur l'extérieur.

Le montant des travaux de chaque usine, V.R.D. compris, s'est élevé à environ 700.000,00 Francs, valeur 1972-1973.

Les entreprises qui ont obtenu, sur adjudications, les marchés des différents lots - Génie Civil, V.R.D. et électricité - sont respectivement la S.M.B. qui a été chargée du pilotage, les entreprises BIDAULT et LE DU.

La C.M.A., la S.M.A.C., l'ELECTRO-ENTREPRISE, S.A.A.P., ROLLISTER, LE GALL Jean et Fils, ROUSSEL & POGE, C.R.O. ont été des entreprises sous-traitantes.



L'ensemble des travaux s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Commencés au mois de septembre 1973, ils ont été achevés courant mai 1973 et les FERMETURES DE BRETAGNE ont pu, en qualité de propriétaire et locataire, en prendre possession, réaliser leurs équipements intérieurs et démarrer leurs fabrications aussitôt après les vacances estivales.



La situation des gardiennes de la crèche familiale

par J. A. MAZIER, Maire-Adjoint

Notre bulletin de printemps a donné une information générale sur la crèche familiale, nous ne serions donc pas revenus sur ce sujet si des informations incomplètes donc inexacts sur la situation des gardiennes n'étaient parues dans un hebdomadaire local. Notre rôle, dans ce bulletin, n'est pas de polémiquer mais d'informer nos concitoyens afin de rétablir la vérité.

INDEMNITES VERSEES AUX GARDIENNES

Les gardiennes assurent la garde des enfants qui leur sont confiés, d'une manière générale, entre 8 heures et 18 heures, après la toilette du matin. Elles ont elles-mêmes des enfants à charge et ne peuvent envisager les contraintes d'un travail à l'extérieur. Elles sont secondées dans leur responsabilité par les puéricultrices qui passent régulièrement à leur domicile et les déchargent des mesures ou décisions médicales souhaitables et assurent certaines relations avec les familles. Les indemnités qu'elles perçoivent sont considérées comme un salaire d'appoint et elles ne peuvent être assimilées à un salaire à temps complet, leur occupation leur permettant de conserver leur caractère de femme au foyer et d'assumer parallèlement leurs obligations ménagères et familiales. C'est d'ailleurs pour cette raison que la sécurité sociale n'impose que des cotisations forfaitaires sur leur salaire.

Elles perçoivent 17 F 50 par jour (indemnité de gardiennage et de nourriture) cette indemnité étant sujette à révision en raison des fluctuations du coût de la vie, pendant 20 jours par mois, au minimum ou, en cas d'absence de verser une indemnité de 6 F par jour. Le Bureau d'Aide Sociale - responsable de la gestion de la crèche - verse cette même indemnité à la gardienne pendant 20 jours si on ne peut plus lui confier d'enfants.

La C.M.A., la S.M.A.C., l'ELECTRO-ENTREPRISE, S.A.A.P., ROLLISTER, LE GALL Jean et Fils, ROUSSEL & POGE, C.R.O. ont été des entreprises sous-traitantes.

SITUATION DES GARDIENNES

Elles ne peuvent être considérées comme employées municipales car elles ne peuvent en avoir le statut. Le rôle du Bureau d'Aide Sociale se réduit à celui de gestionnaire et non de patron. La crèche familiale est d'ailleurs soumise à une réglementation officielle et la B.A.S. intervient pour la bonne application des mesures qu'elle comporte.

Si nous ajoutons que les gardiennes ont des conventions particulières avec les familles tant sur les heures et les jours de garde que sur tel arrangement personnel et qu'elles peuvent à tout moment retirer l'enfant du service, on se rendra mieux compte, encore, du simple rôle de gestionnaire assuré par la crèche familiale.

Précisons, en outre, que la commission administrative du B.A.S. qui comprend, outre les élus, des représentants des associations familiales et des membres désignés par le Préfet assure la gestion de ce service à caractère social en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales et sous le contrôle de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Le rôle de la Ville se borne à contrôler la bonne gestion, en particulier sur le plan financier et à assurer le financement du déficit par une subvention.

Les rédacteurs anonymes du journal incriminé - dont les articles tendaient à atteindre le Maire et son Conseil Municipal plus qu'à défendre les gardiennes - prétendent avoir reçu la visite de gardiennes venues se plaindre de la situation qui leur est faite. Nous n'en croyons rien. Nous sommes persuadés, en effet, que dans un souci d'honnêteté, elles n'auraient pas admis qu'on fasse état d'un salaire de 6 F 50 par jour au lieu de faire état de l'indemnité globale qu'elles perçoivent soit 17 F 50.

La mauvaise foi est une arme aisissante. Nous ne l'admettons pas, c'est pourquoi nous avons voulu rétablir la vérité, une vérité facile à vérifier.

SITUATION DES TRAVAUX AU COURS DU 4^{ème} TRIMESTRE

par Lucien ANDRIEUX, Directeur Général des Services Techniques.

Dans le dernier numéro du bulletin municipal, Monsieur Morvan a évoqué et commenté d'une façon complète et très détaillée les principaux travaux en cours à SAINT-BRIEUC, ou prévus dans les prochains mois.

Je me contenterai donc de rappeler les principaux travaux réalisés depuis la parution de cet article et ceux qui semblent devoir être entrepris au cours du dernier trimestre ou début du premier trimestre 1974.

I - TRAVAUX TERMINES OU EN COURS

A/ VOIRIE sous la direction de M. RAOUL, Ingénieur Divisionnaire

RUES

Des aménagements de chaussées, de remaniements ou poses de bordures de trottoir ont été réalisés : rue du Valais et aux abords de la plage du Valais, Impasse du Champ des Nues, rue Luzel, rue de la Hunaudaye et rue de la Micauderie, rue du Légué, boulevard de la Commune, rue de Rohan. Des trottoirs ont été refaits rue 715 R.I., Champ de Mars, rue des Lycéens Martyrs, rue François Ménez, rue Guébrant, rue Descartes, rue Lavoisier, rue de Rohan, rue Brizeux rue Renan et sur une partie du boulevard de la Commune, rue Cardinaux, rue Pinot Duclos, rue du Légué, rue de Tréguieux, rue de Touraine et rue de la Ville Helleo.

FEUX DE CARREFOUR

Le carrefour de la Croix Péron a été doté d'une signalisation lumineuse asservie à l'intensité de la circulation. Si la pose en a été rapide, le réglage a été très difficile et semble actuellement donner satisfaction.

La sortie du Joint Français dispose maintenant aux heures de sortie du personnel d'un ensemble de feux qui assure la sécurité des travailleurs sortant de l'usine ou du parking.

Au Pont Chapet également des feux permettent la régulation d'un important trafic.

DIVERS

Pour l'ensemble de Brézillet, le sol du hangar de 9000 m² a été réalisé en régie par les services de la voirie municipale, le parking de 1000 places aux abords de la Foire-Exposition a été construit de la même manière.

Parcmètres. - Plus de 400 parcmètres ont été mis en place dans différentes rues du centre ville contribuant déjà à améliorer le stationnement et surtout la rotation du stationnement des véhicules.

Orage du 4 juillet. - Des travaux importants de déblaiement et de remise en état des rues ont été effectués à la suite du sinistre du 4 juillet.

Murs divers. - Des murs de clôture ou de soutènement ont été construits : au Point du Jour, au Centre Social du Point du Jour - Chemin des Courses.

Dans diverses écoles, des sols de cours ou de préaux ont été aménagés : Lycée Ernest Renan, Ecoles Baratoux et Jean Nicolas, Ecole de Cesson, C.E.S. du Grand Clos.

Eclairage public. - Depuis le 1^{er} juillet, les rues suivantes ont vu leur éclairage : soit construit, soit amélioré : rues des Ligneriers, des Ecluses, Suffren, du Douanier Tass, de la Martelle, de l'Avenir, Yvette Le Guénec, de la Prospérité, Voltaire, du Vieux Séminaire, Cordière, Louis Braille, boulevard Clémenceau, abords du marché de gros de Brézillet.

Eclairage du terrain de football dit des «Biquettes» près du Stade Fred Aubert.

B/ BATIMENTS

M. HELLIO, Ingénieur Subdivisionnaire

Scolaires : dans le 1^{er} degré

Des travaux neufs de construction d'un bâtiment à usage de sanitaires ont été réalisés à l'Ecole Carnot pour les écoles maternelle et primaire

De nombreux travaux d'amélioration et d'entretien ont été effectués aux écoles de la Ville Bougault, Grand Clos, Pasteur, Berthelot, Point du Jour, Ecole du Centre, Cesson maternelle.

Des travaux de peintures intérieures et extérieures dans 15 groupes scolaires.

Le Service des Bâtiments a assuré en outre et surveillé la remise en état de 6 logements de fonction.

Dans le 2^{ème} degré :

Aux C.E.S. Jean Macé, Racine, Le Braz et Berthelot, des travaux, soit d'entretien, soit de remise en état de chauffage ou d'électricité ont été réalisés.

Au Lycée Renan enfin, des aménagements divers (salle de documentation, salle de sciences, garage à bicyclettes) ont été effectués.

Divers

Une première tranche d'un Club pour personnes âgées a été mise en place rue Saint-Vincent de Paul.



Le Club des personnes âgées en cours de travaux.

Une classe de danse a été aménagée au Centre Charner permettant le transfert de l'ensemble du Conservatoire de Musique de Saint-Brieuc des locaux de la rue Henri Servain à ce Centre.

Un bâtiment d'habitation pour concierge et un hangar abri de matériel sont construits sur la décharge des Courses permettant un meilleur gantonnage de cette surface et la mise en place progressive d'une fourrière pour automobiles.

De nombreux travaux d'entretien ont également été réalisés à la cuisine centrale des cantines scolaires et au Foyer d'Action Culturelle.

Nous noterons enfin les travaux de construction du Groupe Scolaire 10 classes de Beauvalon (M. Hauvespre - architecte).

C/ SUBDIVISION D'ETUDES

M. LE BRAZIDEZ, Ingénieur Divisionnaire

De nombreux travaux importants ont été étudiés ou dirigés par cette subdivision.

BATIMENTS

Centre Social du Plateau Central

Gymnase COSEC de Cesson

Aménagement sportif à la Foire-Exposition à Brézillet

ESPACES VERTS

Espaces verts de la Z.U.P. B du Plateau Central

Espaces verts de la Z.O.H. de Cesson

Jeux et plateau sportif de Cesson

Gymnases COSEC à Beaufeuillage

Plateau d'éducation physique et sportive de la Croix Saint-Lambert

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Sur la Z.A.C. de la Croix Saint-Lambert

Sur la Z.O.H. de Cesson

D/ EAU POTABLE

M. QUILLEC, Ingénieur Divisionnaire

Des travaux de renforcement sur le réseau sont dirigés par cette subdivision : rue de Rohan et rue des Lycéens Martyrs, les reprises de branchement étant exécutées en régie par les ouvriers municipaux.

Renforcement également rue Jules Ferry.

Divers travaux ont été en outre réalisés au nouveau hall de la Foire-Exposition, au Réservoir de Douvenant, à la station d'ordures ménagères.

Une conduite a été remplacée Impasse Cordière.

Une conduite vétuste a été remplacée rue Abbé Vallée.

Usine de Saint-Barthélemy. - Après mise au point des dossiers techniques et administratifs et approbation du marché, les travaux de doublement de l'usine ont débuté.

La capacité sera portée de 12000 à 24000 m³/jour.



E/ ASSAINISSEMENT

M. LE CHEQUER, Ingénieur Subdivisionnaire

Cette subdivision a réalisé la réfection du collecteur de la Vieille Côte de Gouët, de la rue Charles Le Maouët, la pose d'un

collecteur à la Brèche aux Cornes, le remplacement de celui de la rue Fulgencien Bienvenu, de la rue St-Pol Roux, de la rue R. Astrid.

Elle a également effectué la remise en état d'un collecteur de la Capuinerie, la pose d'une conduite rue Louis Braille et rue de la Ville Helleo.

Pour le futur parking de Gouédic

Elle a procédé au déplacement du collecteur de la rue du Combat des Trente et au busage en grosses buses ARMCO du ruisseau du Gouédic ainsi qu'à la pose d'une conduite eaux usées à l'intérieur de ces grosses buses. Notons que les divers travaux neufs représentent une longueur globale de tuyaux de tous diamètres de 200 à 2000 m/m de 1500 mètres environ.

Station de traitement des eaux usées

Le doublement de la station s'achève au point de vue génie civil, les équipements sont en cours de montage.

F/ JARDINS

M. CUZON, Ingénieur Divisionnaire

Quand paraîtra ce bulletin, Monsieur Cuzon aura pris une retraite bien méritée après 38 années passées à la Ville de SAINT-BRIEUC à assurer la décoration de la Cité. Il aura dirigé, en plus, d'importants travaux d'entretien des jardins et espaces sportifs et cimetières, au cours de ce dernier semestre.

A Brézillet les espaces verts et fleuris aux abords du nouveau hangar et en bordure de la rue Pierre de Coubertin, les espaces verts et les abords de la nouvelle piste d'éducation routière.

Vallee du Gouédic : la remise en état des sols sportifs et des berges détruits par l'orage du 4 juillet 1973, l'aménagement d'une partie de la rive droite aux abords du terrain de camping.

G/ URBANISME

M. CABARET, Ingénieur Subdivisionnaire

Le Service Municipal du Plan a étudié durant ces six derniers mois, 153 demandes de permis de construire et 51 certificats de conformité. Il a en outre examiné 120 demandes de certificat d'urbanisme.

A partir du 1^{er} janvier 1974, il sera chargé à la demande du Directeur Départemental de l'Équipement, de l'étude complète et de la délivrance de certains permis de construire et des certificats de conformité.

Ce Service du Plan étudie en outre, comme d'ailleurs les autres Services Techniques Municipaux, le plan d'occupation des sols, qui doit concrétiser, dans les prochains mois, les servitudes relatives aux habitations à construire sur le territoire de la Ville.

H/ DIVERS

Il y a lieu de noter la poursuite et surtout l'accélération des travaux de construction du parking couvert de 1200 places dans la Vallée du Gouédic.

Enfin la station de traitement des ordures ménagères par broyage est maintenant opérationnelle depuis le 30 octobre, date de diversement des premières benne. Les Services Techniques procèdent actuellement au nettoyage de l'ancienne décharge de Bernin.

II - TRAVAUX DIVERS DANS LES PROCHAINS MOIS

A/ VOIRIE

Au point de vue chaussées, nous noterons la réfection partielle de la chaussée de la rue de la Cordière, de la rue Théodule Ribot (à St-Jouan), la repose de bordures après élargissement de la rue Abbé Josselin.

Trottoirs

Réfection rues du Légué, de Rohannech, boulevard de la Commune, rue Abbé Josselin, place du Pont de Pierre, rue de la Gare, rue Sergent Batters la Fosse, avenue des Tilluleux, rue Freysinet, rue du Vau Meno, rue du Vau Cicquel, boulevard Sévigné, Côte du Légué.

Parking

Aménagement d'un petit parking au voisinage des feux de la Croix Péron avec sortie sur la rue Gubbrant.

Démolition du garage de M. BARON pour agrandissement du Champ de Mars, de l'immeuble vétuste de l'école privée à la Croix Mathias, de l'atelier de M. PIGNOREL au voisinage de la piscine pour améliorer les abords du terrain de camping et de la future piscine couverte.

Plan de circulation
Présentation du projet définitif aux Ministères et application d'une première tranche dès approbation.

Feux
Aménagement définitif du dangereux carrefour du Rond Point de l'Aurore avec mise en place de feux tricolores.

Usine de traitement des ordures
Fin des travaux de voirie d'accès aux broyeur.

Gymnase de Cesson
Aménagement des abords

Eclairage public
Travaux neufs ou renforcements : rues Chateaubriand, Abbé Fleury, Docteur Calmette, Alphonse Daudet, Condorcet et Robien, Jules Guesde, de la Gare - Champ de Mars, terrain de football de Ginglin pour l'entraînement.

Ouverture de la 2^{ème} tranche de la Rocade Urbaine Sud entre la Croix Saint-Lambert et la rue Jules Ferry (Ministère de l'Équipement).

B/ BATIMENTS

Remise en état des locaux de l'ancienne école de musique rue Henri Servain pour le transfert des bureaux des Services Techniques ou Administratifs.

Nouvelle tranche de travaux pour le Club des Personnes Âgées rue Saint-Vincent de Paul.

Foyer des anciens de Cesson - remise en état et amélioration.

Foyer des personnes âgées de Ginglin - agrandissement et modernisation.

Immeuble des centres aérés et école de voile des Rosaires - agrandissement de la cuisine.

Centre Charner - achèvement de la classe de danse.

Construction d'un ascenseur pour la Direction des Impôts.

C/ BUREAU DES ETUDES

Reprise des travaux de la passerelle de la rue Rabelais.

Construction de la maison de Madame GUICHARD pour élargissement de la rue Biégo.

Extension du restaurant du marché de gros de Brézillet. Démarrage des travaux du gymnase COSEC du stade Hélène Boucher.

Cloture de la station de traitement des ordures ménagères. Préparation de l'appel d'offres des espaces verts de la Z.A.C. de la Croix Saint-Lambert avec les travaux d'éclairage public de cette zone.

Aménagement des abords du Centre Social de la Z.U.P. B du Plateau Central.

Poursuite des travaux de la Z.O.H. de Cesson.

Mise au point du dossier d'adjudication des travaux d'assainissement, quais du Légué rive droite.

Etude d'Urbanisme des Villages en collaboration avec les autres Services Techniques Municipaux.

Construction de W.C. place de la Liberté et parking de la rue des Capucins.

Lancement probable des travaux de la piscine type 1000 piscines rue Balzac.

Etude du transfert et du regroupement des sépultures militaires du cimetière Saint-Michel dans un mausolée au cimetière Saint-Michel.

Poursuite des travaux d'espaces verts et de voiries et réseau divers dans les différentes zones d'habitation de SAINT-BRIEUC.

Début des travaux d'aménagement de la Vallée du Gouédic entre le Pont d'Armor et le Pont de Toupin.

D/ SERVICE DES EAUX

Usine de Saint-Barthélémy - début des travaux de doublement de l'usine de traitement de l'eau potable qui permettra au début de l'année 1975 de traiter 24000 m³ d'eau/jour au lieu de 12000 m³ actuellement.

Réseau - remplacement de conduites vétustes ou établissement de nouveaux maillages : rues de Rohan et des Lycéens Martyrs, rues Abbé Vallée, Fardel entre la rue Pohel et la rue du Parc, rue A. de Musset, rue des Merles, de Brest, de la République.

Ces conduites, d'un diamètre de 75/90 à 300 m/m représentent une longueur de 1684 mètres.

Etude du refolement de la station de Saint-Barthélémy aux futurs réservoirs du Champ de Manœuvre à PLOUFRAGAN.

Nouveau barrage sur le Gouët - poursuite des études du barrage créant une retenue sur le Gouët entre Sainte-Anne du Houlin et Saint-Barthélémy (Ministère de l'Équipement)



E/ ASSAINISSEMENT

Réseau - Pose d'un collecteur de 1500 m/m Vieille Côte de Gouët et rue des 3 Frères Le Goff.

Etude de busage en grosse section ARMCO sur le Gouédic rue de Tréguaux et entre le Pont de Gouédic et le Pont de Belle Isle

Pose de collecteurs à la Caquinerie jusqu'au Moulin à Papier, rues de la Ville Bougault, Henri Poincaré, P. Valéry, Anatole France, de Bir Hakeim, Parking de Gouédic.

Usines - Poursuite et achèvement prévu début 2^{ème} trimestre 1974 des travaux de doublement de la station d'épuration des eaux usées du Légué.

Achèvement des études du projet et si possible début des travaux de raccordement du réseau E.U. à la station d'épuration, du Pont de Pierre à la station de refolement boulevard de la Mer, de la rue Chaptal le long de la voie ferrée du Légué jusqu'à ce refolement avec construction de cette station.

F/ JARDINS

Brézillet - poursuite des travaux d'aménagement de ce secteur.

Camping - aménagements divers le long du ruisseau

Le Colombier - achèvement des travaux d'aménagement des espaces verts autour du Colombier

Aménagement de jardins divers, rue Ampère, rue du Terre aux Lièvres, au Carport, à la Balavoine, rues de Cornouaille et Leconte de l'Isle

Plantation de hêtres pourpres à l'entrée secondaire du cimetière de l'Ouest rue de Cornouaille

Travaux divers au jardin de Bellecysze

Plantations dans les colonies de vacances.

G/ URBANISME

Mise en place du bureau chargé à partir du 1^{er} janvier 1974 de l'étude et de la délivrance des permis de construire.

Etude du Plan d'Occupation des Sols.

Etude de la Zone d'habitation des Villages.

H/ DIVERS

Poursuite des travaux de construction du parking de Gouédic.

Mise au point du projet des ponts et nouvelles voies de la déviation Nord sur le Gouédic et sur le Gouët avec échangeur de Rohannech (Ministère de l'Équipement).

le jumelage saint-brieuc- aberystwyth

par Louis CABON,
Président du Comité de Jumelage



La délégation officielle n'était composée que de quatorze membres et comprenait notamment : M. le Maire d'ABERYSTWYTH, la «Mayoress», Mr HARRIS, Town Clerk (Secrétaire Général de la Ville), Mr EDWARDS, Président du Comité de Jumelage, de quelques conseillers municipaux parmi lesquels Miss JONES qui avait, il y a plus d'un an, fait le premier voyage pour l'étude de ce rapprochement.

Les cérémonies du Jumelage à ABERYSTWYTH ont eu lieu à Pâques cette année pour ce qui est de la phase britannique (bulletin municipal été 73).

Il convenait donc à notre tour de signer la charte à SAINT-BRIEUC : ceci se réalisa à l'occasion de la Foire-Exposition des Côtes d'Armor.

La qualité de l'accueil Outre Manche nous faisait une obligation morale de tout mettre en œuvre pour que cette deuxième prise de contacts officiels soit un succès... Nous avons tenté de le faire chacun en ce qui nous concernait.

Durant trois jours dans les rues et les lieux publics de notre «Cité Gentille» on a entendu fréquemment parler anglais. En effet, plus de 120 Gallois ont résidé dans notre ville pour les cérémonies du Jumelage et les très nombreuses manifestations sportives qui se sont déroulées à cette occasion.



La Délégation Galloise devant la cathédrale.

La ville d'ABERYSTWYTH est située dans le Pays de Galles, dans le Cardigan et compte vingt mille âmes. C'est une ville universitaire très réputée qui a le privilège de posséder la Grande Bibliothèque Nationale du Pays de Galles. La tradition veut que le fondateur de notre ville, BRIEUC, soit venu de cette contrée. Il paraissait donc normal que des liens particuliers unissent nos deux communes.

Les nombreux sportifs gallois ont été reçus par les clubs homologues briochins et ici chacun a voulu faire pour le mieux et tout laisse à penser que le but fut atteint.

Une chorale d'hommes accompagnés de leurs épouses faisait également partie de ce grand voyage.

Tous ces participants ne purent évidemment pas arriver en même temps certains venant par avion, d'autres par mer.

La délégation officielle a débarqué la première à CHERBOURG le 13 septembre et est arrivée à SAINT-BRIEUC dans la soirée. Monsieur le Député-Maire, Monsieur GALAUP, Maire-Adjoint et au surplus agrégé d'anglais, ce qui fut très précieux durant tout le séjour de nos amis Gallois et une délégation du Comité de Jumelage Briochin emmenée par son Président et comprenant Messieurs DEKLUNDER, HINGANT, DUMONCHEL, MEVELLEC, EVEN, FELLER, GEANTY, Madame GUERIN, professeur d'anglais, Mesdemoiselles CHARIOU de l'Adel Abher'vent partagé le repas du soir avec nos invités au Foyer Paul Bert.

Dès ce premier contact en terre bretonne, le ton fut donné et tout de suite on a pu déceler l'heureux présage d'une excellente ambiance pour la suite des opérations. Les autres groupes sont arrivés le jour suivant.

Sous la conduite de M. TOSTI-VINT, professeur d'histoire, de Messieurs HINGANT, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie et MEVELLEC Vice-Président du Comité de Jumelage et en compagnie de Mademoiselle LAVENAN, chargée d'assurer les traductions, le lendemain 14 septembre, la délégation officielle a visité la Ville, dans son aspect historique et dans ses réalisations municipales. Nos hôtes furent fort intéressés par cette visite et ont demandé de très nombreux renseignements sur les différents travaux en cours.

Le midi, le Comité de Jumelage a eu une excellente idée d'organiser le repas aux logements-foyers des personnes âgées de la Ville-Ginglin. Les pensionnaires de ce foyer ont ainsi pu bénéficier d'une «récréation» et ils ont fêté avec les Gallois l'anniversaire d'une des leurs qui avait ce jour là, 92 ans, Monsieur LE FOLL, Madame MAZIER et Madame VAILLANT ont fait visiter à la fin du déjeuner cette intéressante réalisation sociale.



Puis ce fut l'excursion sur la côte jusqu'au Cap Fréhel avec une pause à ERQUY à la Colonie de Vacances Municipale Jean Nicolas. Cette journée «bien remplie» s'est achevée au Théâtre municipal par un gala de variétés franco-gallois où la chorale d'hommes d'ABERYSTWYTH a pu se faire apprécier du public briochin dans la langue de notre breton.

Le samedi 15 septembre a été entièrement consacré aux manifestations officielles du Jumelage proprement dites. Le Député-Maire a accueilli à 10 heures très précises devant l'Hôtel-de-Ville ses invités. La tenue caractéristique du Maire et des Magistrats Municipaux d'ABERYSTWYTH a attiré l'attention des Briochins nullement habitués à voir leur propre maire et leurs édiles coiffés de perruque et revêtus de toge multicolore. De jeunes Bretonnes, en costume, donnaient toutefois le pendant à nos hôtes officiels. Le lâcher de pigeons a fait également sensation à l'arrivée des voitures officielles.

Dès l'entrée dans la Grande Salle de la Mairie, l'Harmonie Municipale, sous la baguette expérimentée de M. Georges GRIMWOOD a interprété «La marche française de Lulli». Puis vinrent les discours de Monsieur le Député-Maire, de Messieurs les Maires d'ABERYSTWYTH et d'ALSDORF et de Monsieur Max QUERRIEN, représentant la Fédération Mondiale des Villes Jumelées (Cités Unies) à laquelle notre ville est adhérente, suivis par la signature des deux chartes. La cérémonie à la Mairie s'est achevée par le «GOD SAVE THE QUEEN», «LA MARSEILLAISE» et «LE BRO GOZ MAD ZADOU», admirablement chanté par la Manécante-

rie de la Cathédrale sous la direction de Monsieur l'Abbé LE COAT.

Après l'échange des cadeaux, un vin d'honneur a rassemblé tous les nombreux participants au Foyer d'Action Culturelle. Ce samedi officiel s'est achevé par un repas servi à la petite salle de Robien où l'ambiance amicale était comparable à celle qui règne dans



Les Maires des deux villes.

une fête familiale où les uns et les autres se connaissent déjà depuis longtemps. Le soir un gala de boxe opposant le Sporting-Club Briochin aux boxeurs «d'ABER» remporta un franc succès.

Le dimanche 16 septembre au matin a vu l'inauguration du Rond-Point d'ABERYSTWYTH situé à la Croix Saint-Lambert. Le Maire de cette ville dit toute sa satisfaction et tout l'honneur qu'il éprouvait à voir ainsi se concrétiser le «Mariage» de nos deux villes «bretonnes». La participation de l'ensemble des Cornemuses d'AN ERE de RENNES, du BAGAD JUDWAL de DOL DE BRETAGNE et du CER- CLE CELTIQUE de SAINT-QUAY PORTRIEUX a apporté une note gaie dans le quartier de Robien et de la Croix Saint-Lambert.

Tous ces ensembles ont ensuite animé la fête folklorique au Théâtre de Vendure sur les Promenades où après un lâcher de ballons aux couleurs de nos deux cités, des décorations de la Ville ont été remises aux membres officiels d'ABERYSTWYTH.

L'après-midi ce fut le Président Pierre LORGUILLOUX qui accueillit à la Foire-Exposition, à Brézillet, les Gallois qui ont pu ainsi juger de l'activité économique et artisanale de notre région.

Durant tout l'après-midi, il y a eu des matches de hockey-féminin et rugby au terrain des sports de Brézillet avec l'Amicale Laïque et le Rugby-Club Briochin.

Puis le lundi matin nos nouveaux amis ont pris congé et les représentants de la Mairie, des clubs sportifs, du Comité de Jumelage, des amis anonymes avaient tenu à être le plus nombreux possible pour saluer leur départ. Tout le monde de part et d'autre savait que ce n'était qu'un au-revoir. Malheureusement pour le directeur de la chorale ce fut un adieu car nous avons appris trois jours après qu'il était décédé en arrivant sur sa terre natale...

Nous espérons que les gens d'ABERYSTWYTH ont emporté de notre ville et de tous ses habitants un excellent souvenir... c'est ce que l'on peut penser quand on a entendu «Le Maire» de notre ville jumelle exprimer «qu'il n'oublierait jamais la réception à SAINT-BRIEUC».

Toutes ces fêtes, ces cérémonies, ces manifestations ne sont pour nous qu'un prélude. Le Jumelage, pour le Conseil Municipal et pour le Comité, c'est quand même autre chose. Il ne doit pas s'arrêter à tous ces signes extérieurs mais doit participer à une meilleure connaissance des uns et des autres, donc à l'établissement de la paix mondiale. Ceci peut dépendre de chaque ville du monde... «Quand deux villes se «jumellent» a dit dans son discours Monsieur Max QUERRIEN, à la Mairie, ce sont des gens qui décident de mieux se connaître, de mettre en commun leurs expériences culturelles, techniques... et tout ceci pour l'établissement de la Paix».

La réussite sans conteste du Jumelage avec ALSDORF dont le Maire avait tenu à être présent parmi nous dans ces jours de septembre, nous permet d'espérer qu'il en sera et qu'il doit en être de même avec ABERYSTWYTH.



Coup d'envoi du match de hockey

La Municipalité, le Conseil Municipal et le Comité de Jumelage appellent que tous les concitoyens et concitoyennes intéressés par le Jumelage avec ABERYSTWYTH et ALSDORF peuvent obtenir tous les renseignements qu'ils désirent au bureau spécialisé à la Mairie. Le jumelage n'est en rien une affaire de «notables» mais doit intéresser tous les habitants de notre ville et chacun peut participer à toutes les nombreuses activités qui découlent de ces rapprochements avec des villes étrangères.

«LE JUMELAGE EN ACTE»

Extrait d'une lettre de Mr Elfed WILLIAMS, en date du 14 septembre 1973 adressée à la Mairie de SAINT-BRIEUC.

Je rentre de l'hôpital où j'ai rendu visite à cette jeune bretonne (de BEGARD) blessée dans un accident de la route dimanche dernier (près d'ABERYSTWYTH) et dans lequel son amie a été tuée. C'était vraiment tragique. J'ai le plaisir de vous faire savoir que les blessures ne sont pas trop graves et qu'elle devrait quitter l'hôpital la semaine prochaine. Je puis vous assurer qu'elle ne manque pas de visiteurs. Je sais que dix personnes sont venues s'enquérir cet après-midi si elle avait besoin de quelque chose. Elle habite près de SAINT-BRIEUC et quand je lui ai dit que je devais vous téléphoner aujourd'hui, elle m'a demandé de vous dire qu'elle allait bien et qu'elle était stupéfaite de toutes ces visites d'étrangers. Le Maire et le Secrétaire de la Ville d'ABERYSTWYTH sont allés la voir hier.

Une voiture de la gendarmerie a été mise à la disposition d'un membre de la délégation galloise pour se rendre à BEGARD rendre visite à la famille de cette jeune fille qui a eu un grave accident près d'ABERYSTWYTH.

INSTALLATIONS SANITAIRES
- CHAUFFAGE CENTRAL - PLOMBERIE -

ELIE FRELAUT

3, RUE DES EMBRUNS
CESSON - SAINT-BRIEUC
Tél. 33.05.07

ARMOR-BOBINAGE

BOBINAGE - RÉPARATION DE MOTEURS
ET MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

41 Bd Carnot

33.47.30

le repas

C'est toujours une joie pour la Municipalité de recevoir ses «anciens», c'est ce qu'a exprimé *M. Quemper* au nom de *M. Le Foll*, Député-Maire, retenu à Paris.

Cette joie est partagée si l'on en croit le nombre de personnes qui ont répondu à l'invitation : 1507 inscrits, un record ; et si l'on ajoute les responsables de foyers et les élèves-infirmières de la Croix-Rouge venues aimablement aider au service, c'est près de 1600 repas qui sont servis ce jour-là dans la salle de Robien.

Et le menu pour cette fête ? Celui d'un vrai repas de cérémonie qui rappelle à chacun les déjeuners familiaux d'antan... on y était moins serré que dans cette grande salle mais, ici comme alors, c'est un repas fin, copieux, servi dans une atmosphère chaleureuse. On y retrouve de vieux amis, on y voit des visages connus, un peu vieillissés, sans doute, mais qui rappellent tout un passé.



des

«anciens»

par J.A. Mazier, Maire-Adjoint

Quant à l'ambiance, elle fut «formidable». Les chanteurs et chanteuses de tous les foyers se bousculaient au micro et c'étaient les vieux airs d'autrefois, connus de tous, souvent repris en chœur. Fort aimablement, un accordéoniste briochin avait prêté son concours et celui de sa formation à cette grande fête de famille. Beaucoup de joie et de gaieté avant que s'ouvre l'hiver si dur, souvent, pour les vieilles gens.

Ce n'est pas sans regret que chacun retrouva son car après ces bons moments mais le rendez-vous d'octobre 74 viendra rapidement... le temps fuit si vite malgré les jours difficiles.

A l'an prochain donc, et bon hiver à tous.



P.S. A titre d'information et pour répondre aux propos de certaines personnes qui semblent croire que ce repas est assuré sur les crédits des cantines : il est préparé un mercredi, à la cantine municipale et grâce au personnel de cette cantine auquel il faut rendre hommage, mais le coût : nourriture, personnel, frais généraux, en est entièrement couvert par les crédits des services sociaux, donc remboursé à la cantine.

camions
UNIC
FIAT

TOUJOURS AU SERVICE
DU POIDS LOURD

ATELIER ULTRA MODERNE

2500m² sur 16000m²

SAVEMAT
BRETAGNE
CONCESSIONNAIRE
R.N. 12. TREMUSON
Tél.33.05.75

- 14 -



regards sur l'école nationale de musique

L'Ecole Nationale de Musique a été fondée pour développer, propager et perfectionner le goût et la culture de l'Art Musical à SAINT-BRIEUC et dans la région.

Depuis sa fondation en 1919, l'Ecole de Musique ne cessait de se développer au fil des ans : elle obtenait en 1937 le statut d'Ecole Nationale et l'excellence des résultats obtenus, grâce au dévouement et à la compétence de son corps professoral, lui permettait de se voir décerner en 1967 le titre d'Ecole Nationale Renovée, ce qui la faisait figurer aux premiers rangs des établissements français d'enseignement musical.

Parallèlement à l'élévation de son niveau musical, l'effectif des élèves fréquentant l'Ecole passait de 576 en 1961 à 710 en 1972, ce qui amena le transfert de l'Ecole de Musique de l'immeuble de la rue H. Servain au Centre Charner.

L'action vigoureuse de la Municipalité, soucieuse d'instaurer et de développer une politique culturelle - dont le principal volet était l'éducation artistique des jeunes Briochins par un enseignement musical de haute qualité - et son immense effort financier, joint à la subvention exceptionnelle émanant du Ministère des Affaires Culturelles, ont permis de porter la surface de nos locaux de 550 à 1200 m².

Le nouvel immeuble comprend maintenant, outre les locaux administratifs, un auditorium de 150 places qui pourra servir aux auditions, aux concours de fin d'année, aux séances de l'orchestre des élèves de l'Ecole, etc... et 20 salles de cours dont chacune, insonorisée au maximum, a été traitée en vue de servir de studio d'enregistrement.

L'effort s'est porté également sur le matériel utilisé : les pianos, hors d'usage, ont été remplacés et le mobilier, désuet, entièrement renouvelé. Enfin, le choix des matériaux et des

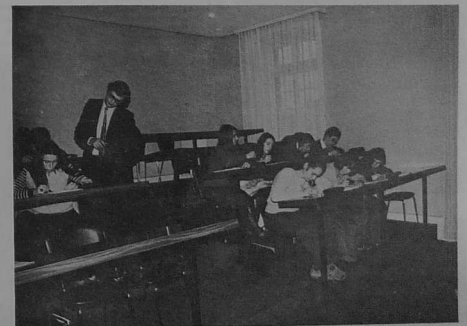
couleurs a été fait en fonction des utilisateurs en vue de leur confort et de l'optimum de rendement. Nous sommes donc en droit d'espérer que les jeunes élèves sauront tirer parti au maximum des possibilités exceptionnelles qui leur sont offertes. Les résultats qu'ils obtiendront seront la juste récompense des efforts de la Ville qui a voulu avec bonheur leur permettre d'accéder à la connaissance de la Musique.

L'Ecole Nationale de Musique dispense tous enseignements prescrits par le Ministère des Affaires Culturelles : Flûte, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson, Cor, Trompette, Trombone, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Piano, Solfège, Déchiffrage, Chant, Histoire de la Musique, Musique de Chambre, Ecriture, Orchestre, Art Dramatique et Danse.

L'Ecole de Musique est ouverte à tous, sans discrimination aucune, dans la seule limite des places disponibles. La conduite des études se déroule conformément aux directives ministérielles selon le schéma suivant :

ASPIRANT
PREPARATOIRE
ELEMENTAIRE
MOYEN

FIN D'ETUDES
PREPARATOIRE SUPERIEUR



- 15 -



Grâce à la compétence d'un corps professoral dévoué à sa tâche, au puissant soutien financier d'une Municipalité consciente de l'importance de l'enseignement artistique dans la formation de la Jeunesse, on peut espérer que beaucoup de jeunes Briochins continueront à se distinguer sur le plan national, pour le renom de leur cité et la propagation de l'Art Musical.

● par Monsieur MAES, Directeur

le degré Préparatoire-Supérieur, à vocation professionnelle, étant institué pour préparer les élèves à l'entrée dans les établissements supérieurs.

L'Ecole prépare enfin l'entrée en Sorbonne (section de musicologie).

Témoignages du haut niveau pédagogique de l'Ecole de Musique de SAINT-BRIEUC, de nombreux succès extérieurs ont été enregistrés ces dernières années :

GOUINGUENE Christian
1^{er} Prix Harmonie, Fugue C.N.S.M., titulaire du C.A.P., Directeur d'E.N.M.

ARRIGNON Michel
1^{er} Prix Clarinette 1963
1^{er} Prix C.N.S.M. clarinette et M.D.C. titulaire C.A.P., Professeur Conservatoire Orléans

TREGUIER Christian
1^{er} Prix Chant 1966
1^{er} Prix Chant 1973 au C.N.S. de Paris

LE MAIGAT Pierre-Yves
1^{er} Prix Chant à l'unanimité 1968
1^{er} Prix Chant à l'unanimité au C.N.S. de Paris en 1972
1^{er} Prix de Scène à l'unanimité au C.N.S. de Paris en 1973

TROVEU Alain
1^{er} Prix Cor à l'unanimité en 1969
1^{er} nommé au C.A.E.M. à Paris, Professeur E.M. à l'Ecole Normale de Saint-Brieuc

PLOURIN Marylène
1^{er} Prix Contrebasse
1^{er} Prix C.N.R. de Versailles
1^{er} Prix C.N.S.M. Titulaire C.A.P. pour les conservatoires N.R. Professeur à Troyes

GRIMWOOD-LEMARIE Evelyne
1^{er} Prix Contrebasse 1969
1^{er} Prix C.N.R. Rouen
Titulaire du C.A.P.
Professeur au C.N. de Bayonne

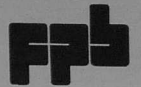
LAIGNEL Ghislaine
1^{er} Prix Violon 1971
1^{er} Prix C. Boulogne/Seine 1972
1^{er} Prix d'Excellence à l'unanimité en 1973

GALINIER Pierre-André
2^e Prix de Danse
Danseur Opéra de Nancy.



DU FOYER
DE JEUNES TRAVAILLEURS...
A LA M.J.C. PAUL BERT
BILAN
ET PERSPECTIVES

par J.L. BOMMERT, Directeur



Ouvert depuis octobre 1969, le Foyer Paul Bert dresse sa haute structure de verre et de métal où le bleu domine, près de la vallée du Gouédic, à l'intersection des rues Paul Bert et Antoine Bourdelle.

Si le bâtiment est connu des Briochins comme foyer de jeunes travailleurs et restaurant social, il apparaît moins en tant que Maison de Jeunes et de la Culture, malgré la diversité des activités présentées, largement comparables à celles des autres Maisons de la Ville. Le nombre total des adhérents pour 1972 a été de 992.

Comme les Maisons du Plateau et du Point du Jour, les bâtiments appartiennent à la ville de Saint-Brieuc, mais ils sont, moyennant un loyer des plus raisonnables, mis à la disposition de l'Association Paul Bert régie par la loi de 1901 et gérée comme une association d'éducation populaire par un conseil d'administration, où la Municipalité, l'Etat par l'intermédiaire des Services Départementaux de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, les syndicats, les organismes sociaux sont représentés. Les membres élus, comme dans toutes les M.J.C., sont majoritaires en nombre. L'association adhère à la Fédération Régionale des M.J.C. des académies de Rennes et de Nantes, qui met à la disposition de l'association un directeur.

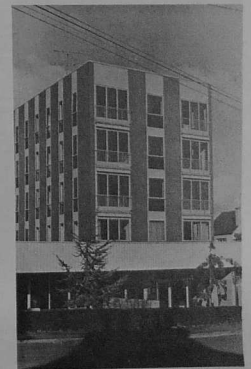
Au niveau financier, les secteurs hébergement et restauration doivent s'équilibrer avec les prix demandés aux jeunes travailleurs pour leurs pensions et aux usagers du restaurant. La partie socio-culturelle ne peut s'équilibrer actuellement que par la seule subvention de la Municipalité de Saint-Brieuc. Pour 1972, les dépenses totales se sont montées à 690.033 francs dont 473.173 pour la restauration, 105.084 pour l'hébergement et 111.776 pour le secteur socio-culturel. Le budget de 1973 devrait atteindre 800.000 francs.

L'action menée par le Foyer Paul Bert s'oriente dans trois secteurs :

- l'hébergement de jeunes travailleurs de 16 à 25 ans
- la restauration sociale
- les activités socio-culturelles.

L'HEBERGEMENT

Il se fait en chambre individuelle ou collective de deux et trois lits. Le Foyer peut accueillir 102 résidents. Le prix de pension actuellement payé est de 100 Fr en chambre collective et de 130 Fr en chambre individuelle.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER PAUL-BERT EN 1973

Président	M. Hénault P.	Technicien	Membre élu
Vice-président	M. Soubigou R.	Professeur	Membre élu
Tésorier	M. Coat A.	Inspecteur impôts	Membre élu
Tésorier-adj.	M. Le Mortellec M.	Employé banque	Membre élu
Secrétaire	Mme Carfantan	Sans profession	Membre élu
Bureau	M. Brzustowski P.	Expert-comptable	Membre élu
	M. Choulot P.	Libraire	Membre élu
	M. Friou P.	Pharmacien	Membre élu
	M. Lamour Y.	Educateur	Membre élu
	M. Le Foll Y.	Maire	Membre de droit
	M. Berthola	Représentant J & S	Membre de droit
	M. Métayer A.	Représentant FRMJC	Membre de droit
	M. Bommert J.L.	Directeur	Membre associé
	M. Henri R.	Agent E.D.F.	Membre ass. muni.
	M. Galasup J.	Professeur	représ. CFDT
	M. Saunier Cl.	Professeur	représ. FEN
	M. Collin D.	Empl. super-marché	représ. CGT
	M. Daouphars	Professeur	représ. FO
	M. Fabb B.	Technicien usine	représ. DDASS
	M. Cocquert	Educateur	représ. DDASS
	M. Le Dantec	Inspecteur	représ. MSA
	M. Vauchez	Inspecteur	représ. CAF
	M. Lucas		
	M. Thébaud		
	M. Cornic J.Y.	Dessinateur	Membre élu
	M. Cuvén G.	Agent sanitaire	Membre élu
	M. Deklunder P.	Secrétaire G.Maire	Membre élu
	M. Duterré	Ajusteur	Membre élu
	M. Gicquel Y.	Ouvrier coiffeur	Membre élu
	M. Gouézin G.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	M. Gouézin M.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	M. Le Cam J.G.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	Nelle Le Gué M.	Prép. pharmacie	Membre élu
	M. Melin J.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	M. Nguyencao F.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	Mme Paute	Sans profession	Membre élu
	M. Prigent C.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	M. Saudreau R.	Ouvrier d'usine	Membre élu
	M. Videau J.A.	Journaliste	Membre élu

Le Foyer - Un lieu de Rencontre
 Le Bar - La Bibliothèque
 La Discothèque
 Ping-Pong - Echecs etc...

PERMANENCES

- Sécurité Sociale
vendredi 10 h - 12 h
- Echiquier Briochin
samedi et mercredi après-midi
pour scolaires

Pour tous renseignements s'adresser



F.P.B. 30 rue Paul Bert
 Tél. 33.24.33 poste 415



La Délégation Départementale de l'Association Française Contre la Myopathie

par Madame CORNEC, Déléguée Départementale



Mais, en l'absence de ce remède, la seule thérapeutique applicable est une rééducation physiothérapique cutanée. L'idéal est de traiter le malade dans l'eau chaude, l'eau atténuant les effets de la pesanteur et la chaleur favorisant la circulation sanguine. Ceci suppose donc que le myopathe soit traité en piscine chauffée, ce qui nécessite une infrastructure médicale très complexe et coûteuse.

Si l'on ajoute à ceci le fait que la plupart des malades sont des enfants, on comprend que la création d'un centre de soins doit être accompagnée d'un centre de scolarisation.

Il n'existe présentement en France que deux internats spécialisés, groupant ensemble 125 places, l'un à HENDAYE (Croix Rouge Française), l'autre à CORBEIL (Association des Paralysés de France). Le centre Charner ne fonctionnant qu'en semi-internat, sa vocation est essentiellement locale.

QUE FAIT-ON POUR COMBATTRE LA MYOPATHIE ?

Les causes exactes de la maladie sont encore inconnues. Cependant la recherche médicale a mis en évidence que la myopathie est due à une anomalie génétique de la fibre musculaire volontaire, avec au premier chef des désordres enzymatiques. Cette recherche médicale, qui reste l'espoir auquel se rattachent les myopathes et leur famille, évolue dans un sens favorable et tout laisse à penser que la cause exacte sera bientôt déterminée et, avec elle, son remède.

Dans le cadre du centre Charner, à SAINT-BRIEUC, existe un bâtiment qui n'attire guère l'attention. Et pourtant ces anciennes douches de la caserne abritent les locaux de la Délégation Départementale de l'A.F.M., et en particulier un centre de balnéothérapie qui permet de traiter et scolariser une dizaine d'enfants myopathes de la région briochine.

QU'EST-CE QUE LA MYOPATHIE ?

C'est une maladie appelée aussi dystrophie musculaire progressive, qui atteint les membres et s'étend peu à peu à l'ensemble du système musculaire. Elle frappe le plus souvent les petits garçons, qu'elle condamne avant l'âge de l'adolescence à une immobilité totale, avec le risque permanent d'une défaillance cardiaque ou respiratoire. Il en existe plusieurs formes, avec des évolutions plus ou moins rapides. La Myopathie n'est nullement contagieuse, c'est ce qui explique qu'aucune statistique n'est tenue. On estime cependant à 15.000 le nombre de myopathes vivant actuellement en France.



vous rêvez
 d'un chauffage
 sans soucis ...

Si votre chauffage est insuffisant
 et s'il vous cause des tracas,

Si vous voulez
 un chauffage sans histoires,

Si vous souhaitez avoir un
 chauffage puissant, propre et souple

Si vous désirez un crédit
 pour financer votre installation

... choisissez
 le chauffage central
 au gaz.

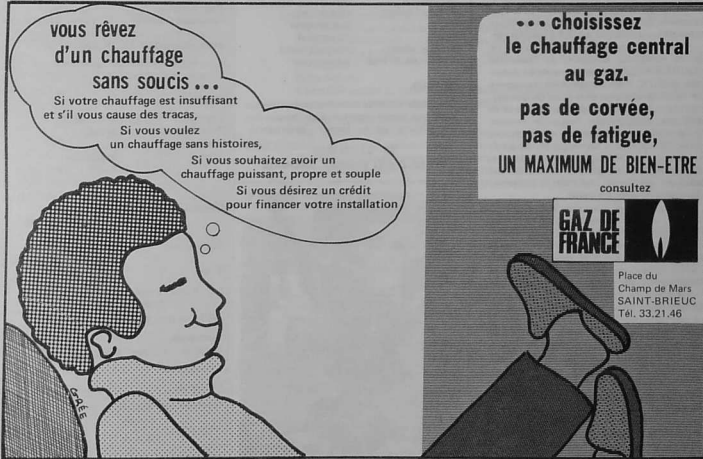
pas de corvée,
 pas de fatigue,

UN MAXIMUM DE BIEN-ETRE

consultez



Place du
 Champ de Mars
 SAINT-BRIEUC
 Tél. 33.21.46





LE CENTRE DE BALNEOTHERAPIE CHARNER

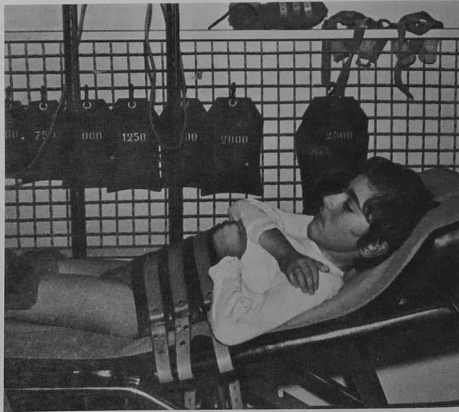
Premier établissement réalisé par l'Association Française contre la Myopathie, le centre Charner permet de traiter et scolariser une dizaine de myopathes de la région briochine, ce chiffre étant porté à vingt en période estivale par suite d'un séjour de vacances à HILLION du 29 juillet au 26 Août (dans l'I.M.P. des SORBIERS).

Ouvert en janvier 1970, le centre de balnéothérapie se compose d'une salle de classe d'une capacité de 8 - 10 places, où un petit groupe est scolarisé par une enseignante détachée par l'éducation nationale ; d'un bureau, et de trois salles pour les soins. La partie balnéothérapie comprend une grande salle dans laquelle se trouve un bassin de 6000 litres d'eau, pièce maîtresse du centre, ainsi que deux grands boxes équipés, l'un de deux tables de massage avec lampe infra-rouge, l'autre d'une cage de pouliothérapie, d'un escalier avec plan incliné.

Les soins se déroulent tous les après-midi, sauf le mercredi, et consistent en un bain chaud (38°5) de 30 minutes, d'un massage complet et, dans certains cas, une mise en posture pour la correction des rétractions musculo-

tendineuses, qui sont un fait fréquent dans cette maladie.

Ces soins sont prodigués par deux kinésithérapeutes et une aide soignante. La surveillance médicale est assurée mensuellement par deux méde-



- 22 -

cins, l'un pédiatre, l'autre médecine physique. Conjointement à la surveillance des pensionnaires du centre, des consultations spécialisées sont données à des myopathes des Côtes-du-Nord et également des départements limitrophes. Un employé assure par ailleurs le ramassage des pensionnaires, avec un mini-car chaque matin, le repas de midi est servi au centre, et le retour à leur domicile s'effectue vers 17 heures.

Un groupe de myopathes adultes reçoit également des soins dans cet établissement. Le centre n'ayant aucune possibilité d'hébergement, un grand nombre de demandes d'admission (une vingtaine) émanant des départements bretons et même au-delà, ont dû être refusées. Devant cet état de chose, et compte-tenu du nombre de cas de myopathie en Bretagne, (plusieurs centaines), la Délégation Départementale de l'Association Française contre la myopathie, étudie présentement un projet d'internat à vocation régionale.

Pour l'aider à vaincre cette terrible maladie qu'est la myopathie, la Délégation Départementale organise différentes manifestations, notamment une tombola dotée de nombreux lots.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des cartes de vœux seront mises en vente, le produit sera versé intégralement à la recherche médicale.

éclaireurs et éclaireuses de france

MOUVEMENT DE JEUNESSE LAIQUE POUR FILLES ET GARÇONS
par l'équipe des Responsables Briochins du Mouvement.

UNE CERTAINE FORME DE BONHEUR

Que sont les Eclaireuses et Eclaireurs de France ?

Une association accueillante à tous, enfants, adolescents, jeunes filles et garçons, adultes de tous horizons sociaux et culturels, qui ont choisi de militer pour que chaque homme, chaque femme puisse se former une personnalité, l'épanouir, vivre une vie libre, active, partagée.

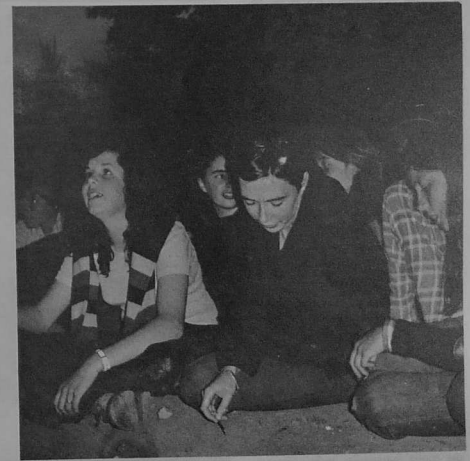
Dans ce but, de petites communautés appelées groupes, se créent avec en leur sein des sociétés d'enfants (louveteaux), d'adolescents (éclaireuses et éclaireurs), de pré-adultes (aînés) dans lesquelles les adultes prennent le rôle d'animateurs, d'administrateurs, de conseillers. A chaque niveau commence à se vivre pratiquement l'esprit de liberté, d'initiative et de communauté. Chaque unité est une petite société où chacun exerce ses responsabilités, selon les méthodes actives du scoutisme.

Le programme des activités est établi par tous, et chacun se sent engagé à sa place.

L'organisation de l'ensemble suit la règle d'or de la démocratie idéale : chacun responsable de son activité, est intéressé à la marche de l'ensemble du Mouvement. Les conseils à chaque niveau (local, régional, national) permettent cette participation. Des règles bien établies assurent une certaine sécurité de marche. Mais surtout la confiance, l'amitié, la simplicité créent un climat qui change la vie.

Vivre un camp en plein air, c'est non seulement vivre une vie rude, simple, en pleine nature, c'est acquérir aussi des compétences qui libèrent des besoins artificiels, de la peur, des pollutions de tous ordres, c'est équilibrer son corps et partager avec les camarades les joies et les efforts réels.

Vivre une année en équipe, c'est apprendre à bâtir ensemble un programme, à l'exécuter ; c'est prendre une conscience forte de ses différences, des problèmes sociaux, nationaux, mondiaux ; c'est découvrir aussi la réalité en tous domaines : civiques, esthétiques, ludiques...



- 23 -

... Vivre ensemble des activités choisies, créer ensemble - hommes, femmes, garçons, filles, enfants, tous si différents - permet de se connaître, de s'apprécier, de se comprendre, apprendre comment la vie peut être diverse, riche, combien il y a en tous de forces dynamiques et généreuses.

... Les libérer en nous et dans les autres, par la simplicité et la vérité des relations, par le respect qui exclut tout esprit de domination et de possession, c'est découvrir les vraies richesses et une certaine forme de bonheur.

CHEZ NOUS AU GROUPE DE SAINT-BRIEUC

Nous regroupons quelques 120 jeunes de 8 à 19 ans, un large éventail d'âge.

— de 8 à 11 ans les louveteaux, cercles pour garçons et filles se réunissent chaque mercredi après-midi au local du Centre Charner. Ils jouent, courent dans les bois, construisent des huttes, écoutent des histoires, se servent de leurs dix doigts, apprennent à connaître leur ville...

Dans la vie du cercle, chaque enfant a sa place. Il apprend à mener ses entreprises lui-même, à prendre confiance en lui et dans les autres, et acquiert ainsi de bonnes habitudes à un âge déterminant où se développe sa personnalité.

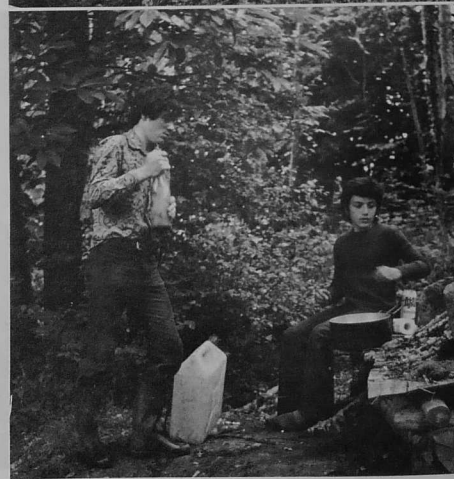
Pendant les vacances, de grandes activités leur sont proposées à Pâques un cantonnement de quelques jours, en été un grand cantonnement en montagne.

— de 11 à 15 ans adolescentes et adolescents se retrouvent à leur base de Brézillet pour décider ensemble des activités de l'année, cette base qu'ils ont eux-mêmes aménagée.

Les «Equipages» d'éclaireuses et d'éclaireurs découvrent la règle du jeu : décider ensemble, se mesurer avec la nature et avec le monde : les techniques de plein air, la tente et le feu de bois, les constructions rustiques au camp, l'exploration, des entreprises dont les richesses sont illimitées, des conseils où tout se décidera, des ateliers où l'on fait ses preuves.

En 1972-1973, les activités ont été multiples.

— au premier trimestre, montage d'un spectacle présenté aux enfants des écoles maternelles de Saint-Brieuc



à Noël, réalisation des costumes, des décors, découpage du spectacle, mise en scène «Berlioz et le Marin», apprécié des enfants

— au second trimestre, week-end multiples d'équitation et camp aux vacances de février, dans une ferme de la région de Lamballe où les jeunes ont participé à la vie de la ferme

— au troisième trimestre, week-end nombreux à Trégomeur où les éclaireuses et éclaireurs ont réalisé dans un bois, une aire de pique-nique, tables, bancs, allée forestière de promenade

Ces activités préparaient directement au grand camp d'été en Août à Aberystwyth au Pays de Galles.

— de 15 à 19 ans - Filles et garçons de la «Route».

Mieux qu'une bande, le «Clan» est une société de jeunes dans laquelle ceux-ci trouvent le cadre de vie et le dialogue avec les adultes dont ils ont besoin.

Sports de plein air (camping, nautisme, montagne, ski, spéléologie, équitation, etc...) Découverte des hommes et culture quotidienne (enquêtes, voyages en France où dans le monde, veillées, cercles d'étude, artisanat créateur...) Entreprises utiles et engagement pour un monde plus humain, les activités de la Route sont une incitation permanente à l'effort dans un climat amical et joyeux.

Filles et garçons prennent confiance en eux-mêmes, se connaissent, s'apprécient et se préparent ainsi à une vie équilibrée d'adultes. Au-delà de leurs incertitudes et de leurs constatactions d'adolescents, ils deviennent des citoyens responsables.

Actuellement le Clan limite ses activités à l'animation permanente des unités de louveteaux, éclaireuses et éclaireurs, cependant pour la rentrée prochaine il est envisagé une reprise de la «route» à Saint-Brieuc.

LES PROJETS

Chez les louveteaux, bien équipés maintenant avec leur local de Charner, l'encadrement fait défaut, les projets portent surtout sur l'extension des cercles.

Chez les éclaireuses et éclaireurs, l'année prochaine sera orientée vers la préparation d'un grand camp d'été itinérant consistant en la descente du Canal de Nantes à Brest. Les bateaux nécessaires seront construits par les

participants durant l'année.

Comme les années passées, le mouvement patronnera un cycle de conférence «Connaissance du Monde».

EN GUISE DE CONCLUSION CHANGER LA VIE

Un slogan et un grand espoir. Le scoutisme, dès ses origines, a changé la vie d'un grand nombre de filles et de garçons. Pas en paroles, en réalité.

La méthode scout consistait à former les enfants et les adolescents par l'expérience vécue.

Les moyens de cette formation :

- une vie simple en contact avec la nature ;
- des activités ludiques et pratiques ;
- une autoformation du caractère ;

- une vie d'équipe ;
- un climat de confiance et de joie.

QUE VEULENT LES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE EN 1974 ?

Dans un monde changé, créer les conditions d'une vie nouvelle :

- contre la passivité facile et ennuyeuse, favoriser l'initiative et la responsabilité ;
- contre les agressions extérieures, développer la santé, l'équilibre du corps et de la sensibilité ;
- établir entre les enfants, les adolescents, les adultes, des relations directes et des échanges nécessaires ;
- dans une société qui se cherche, favoriser la formation permanente et l'engagement lucide d'hommes et de femmes libres et heureux.

Pour tous renseignements : Bureau des Eclaireurs
29, rue Alsace Lorraine - Tél. 33.13.64

4, place Duguesclin tél.33.10.80 SCHNEIDER-BATAILLE SPECIALISTES 43, rue de Gouédic tél.33.10.80

tergaline plein jour
VOILAGES
TOUTES LARGEURS
blanc et couleur
TRINGLES ET ACCESSOIRES
MAISON SPECIALISEE
AU VOILE FIN
1 Rue St Guillaume - SAINT-BRIEUC

le cercle sainte thérèse



Car on débutait avec rien : un sol en terre battue qui fut nivelé petit à petit, pas de tapis, pas de matériel.

En 1954, on s'équipe un peu mieux. Tous les parents se mettent dans le coup. *Monsieur Chartier* fait une poutre, un tremplin, des sautoirs. *Messieurs Pasco* et *Marais* font des vestiaires, une couturière bénévoles taille les tenues.

Pas d'argent (ça ne change pas !)

En 1956, une grande collecte est organisée par les aînées : papiers, chiffons, vieux pneus, tout est vendu chez Prèle. Elles ramassèrent aussi tous les tubes vides de dentifrice, un monceau !

Le produit de ces ventes leur permit d'acheter : écussons, ceintures, pulis, etc...

Un peu plus tard, des artisans de la paroisse fabriquaient : cheval d'arçon et barres asymétriques.

Ce fut un démarrage foudroyant et avec l'équipe de monitrices « du tonnerre » *A. Gaubert (Mme Ridou)*, *M.A. Tessier (Mme Navion)*, *Melle Nicolas, G. Le Page (Mme Le Tortorec)*, *N. Allouet*, l'on vit le Cercle Sainte-Thérèse gravir tout de suite les échelons départementaux et régionaux.

On les vit concourir à St-Brieuc, Guingamp, Loudéac, Dinan, Lamballe, Saint-Quay Portrieux, Perroz-Guirec, Chatelaudren, Brest, Vitré, Laval.

9 fois sur 10 ans elles furent championnes et eurent la garde du fanion départemental.

Elles étaient 52 en 1965, 95 en 1960, 160 en 1973.

En 1969, répondant aux besoins d'un quartier sans cesse s'agrandissant, il était indispensable d'élargir les activités du Cercle Sainte-Thérèse.

Dès 1970, à la section de gymnastique s'est ajoutée une section de danse classique, de gymnastique féminine, de gymnastique messieurs et une section de tennis de table.



Quand Monsieur le Chanoine Robillard arriva à Sainte-Thérèse en 1950, il trouva au Colombier un terrain vague et pour les besoins de la kermesse qu'il voulait faire, il construisit lui-même avec les moyens du bord, la première salle.

En 1953, jugeant que la gymnastique était un sport nécessaire à l'épanouissement moral et physique de la jeunesse, il se lança dans une belle entreprise.

Et le journal officiel du 23 novembre 1953, enregistrait à Saint-Brieuc, la création d'une nouvelle société sportive : le Cercle Sainte-Thérèse.

Le Comité Directeur composé à l'époque de *Monsieur le Chanoine Robillard*, de *Mesdames Pasco* et *Marais*, *Mesdemoiselles Boulé*, *Nicolas* et *Chartier* eut de nombreux problèmes à résoudre.

GYMNASTIQUE

Elles sont 70 en trois catégories, avec *Dany Tual*, moniteur, *Véronique Hervé* et *Catherine Le Picard*, monitrices.

Poussins 7 à 10 ans
Jeunes 10 à 14 ans
Aînées 14 à 20 et 22 ans

Aux championnats de l'année 1972-1973, ont été classées : en jeunesse : 3 équipes premières chacune dans sa catégorie et 2 équipes 2èmes.

Dans les aînées : 2 équipes premières et une équipe 2ème.

Au concours régional de Vern-sur-Seiche, les jeunes ont rapporté une médaille et les aînées une coupe.

6 aînées ont été présentées et reçues en 3ème et 4ème degré, au concours aux étoiles à Rennes.

En stage au mois de juillet à Rennes, 2 monitrices en 2ème année et 2 gymnastes en 1ère année 1er degré.

DANSE CLASSIQUE

Au Cercle Sainte-Thérèse, la danse est accessible à toutes les familles. Et c'est une grande fierté d'avoir, les premiers à Saint-Brieuc, démocratisé la danse - discipline très chère, accessible jusque là à une certaine catégorie -.

Elles sont 70 avec *Melle Allanou*, le professeur, réparties en 3 groupes. Les débutantes et petites, à partir de 5 ans ; les 2ème année et les aînées ; ce groupe « Aînées » fera du jazz en 73-74.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMINE

72 inscrites - entraînement chaque lundi et jeudi de 14 h 30 à 15 h 30 avec *Mme Le Tortorec*.

GYMNASTIQUE MESSIEURS

17 inscrits - avec *M. Collet* ; moins bien suivi. Les messieurs étant trop occupés en semaine par leur travail.

TENNIS DE TABLE

Deux tables et éclairage adéquat. Avec *Monsieur Briant*, responsable, *Messieurs Radenac* et *Plassard*, le tennis de table naissait en 1970 et comptait tout de suite une vingtaine de joueurs masculins et féminins, dont 8 licenciés, jouant cette année en Départementale II du championnat des Côtes-du-Nord.

Grâce au dynamisme et aux entraînements sérieux, cette équipe a triomphé de son groupe, n'enregistrant qu'une seule défaite, lors de la Finale Départementale les opposant à Plouac du-Trieux, elle n'a dû s'incliner que de 2 points, à cause de l'absence de son maître à jouer, Claude Le Gall.

En 1973-1974, la section monte en Championnat Départemental I, dernier groupe avant les Régionaux.

Les autres participants sont des jeunes s'initiant à ce sport, ou des adultes plus âgés.

Entraînement sur semaine des joueurs licenciés et matchs de championnat le samedi soir.

La saison prochaine, le C.S.T. aura donc son équipe en Promotion et, avec quelques nouveaux joueurs, elle essaiera de porter au plus haut ses couleurs.

230 adhérents en 1973.

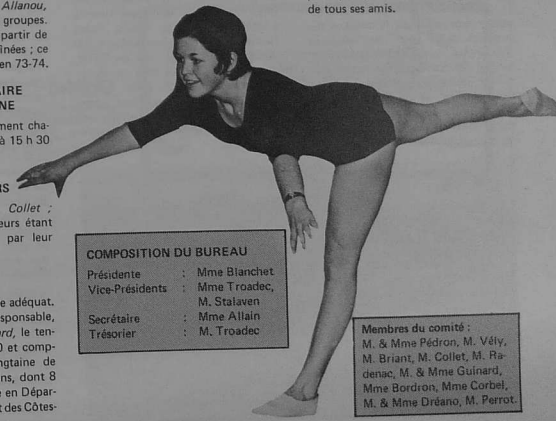
Il a fallu mettre un plafond à la salle de gymnastique, acheter des tapis pour les dames, installer des barres pour la danse.

La subvention municipale - la bienvenue - a permis d'acheter des appareils de chauffage.



Le CERCLE SAINTE-THERESE a terminé l'année en fêtant magistralement ses 20 ans le 19 Mai, et en faisant de la Saint-Jean une soirée populaire pour tout le quartier.

Une société de quartier très sympathique qui vit grâce à la générosité de tous ses amis.



COMPOSITION DU BUREAU	
Présidente	Mme Blanchet
Vice-Présidents	Mme Troadec, M. Stalaven
Secrétaire	Mme Allain
Trésorier	M. Troadec

Membres du comité :
M. & Mme Pédron, M. Vély,
M. Briant, M. Collet, M. Radenac, M. & Mme Guinard,
Mme Bordron, Mme Corbel,
M. & Mme Dréano, M. Perrot.

la compagnie de tir à l'arc

par le Président, J.F. LACROIX

Avant de devenir le sport international qu'il est maintenant, le Tir à l'Arc fut d'abord un instrument de subsistance, puis une arme de défense. Il s'est maintenu comme méthode de chasse - la chasse à l'arc est encore autorisée dans certains pays, mais c'est surtout comme discipline sportive qu'il est connu et qu'il se développe actuellement dans nos jeux modernes.

Cependant, la formation en compagnie, aussi bien que le maintien des traditions qu'on y cultive a beaucoup emprunté à l'organisation qui existait lorsque les compagnies d'archers formaient l'élite des combattants. Mais heureusement, ne subsiste aujourd'hui que l'esprit sportif. Pendant très longtemps le tir à l'arc s'est cantonné dans les régions du Nord de la Champagne

et du bassin parisien qui constituent entre-elles le pays d'Arc. Dans ces régions, le jeu d'arc a toujours été très florissant et donne toujours lieu à de grandioses fêtes populaires - notamment à l'occasion du Bouquet Provincial qui rassemble jusqu'à 2000 archers et des foules de plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

Plus modestement, la BRETAGNE commença à s'émailler de compagnies - les pionniers furent les nantais, puis les rennais, Saint-Nazaire et surprise ! nos sympathiques voisins de PONTIVY. Au cours des trois dernières années, nous avons vu se créer des équipes à SAINT-BRIEUC - BREST - QUIMPER - SAINT-MALO et actuellement en constitution, une compagnie à JOSSELIN. Une compagnie rassemble de 20 à 50 participants. Entre-elles, et au niveau de la région, les compagnies sont rassemblées en rondes ou familles. Il existe 26 rondes en FRANCE.

La compagnie de Saint-Brieuc est rattachée à la ronde de l'ATLANTIQUE qui en compte 27.

La compagnie de ST-BRIEUC a été créée en 1970 - les membres fondateurs sont deux Briochins qui, après avoir habité pendant plusieurs années dans la région parisienne où ils pratiquaient le tir à l'arc, eurent l'idée d'implanter leur sport favori à SAINT-BRIEUC. Les débuts furent laborieux - les premières flèches furent décochées dans une salle du C.O.B. qui s'avéra très vite trop limitée en longueur pour un tel sport. Pendant quelques mois, les exercices eurent lieu à POMMERET où un autre mordu du tir à l'arc avait déniché un terrain en plein air.

Dans le même temps, la M.J.C. du Point-du-Jour qui avait inscrit le tir à l'arc au programme de ses activités, découvrit de nombreux adeptes qui vinrent grossir les rangs de l'équipe d'origine.

Mis en confiance par ce succès, les participants décidèrent de se constituer en compagnie - ce qui fut fait en 1971 - Devant tant d'enthousiasme, la Municipalité ne fut pas sourde aux appels des archers et mit à leur disposition, un terrain en bordure de la plaine de BREZILLET. Après bien des coups de marteaux, de pinces et au prix de beaucoup de sueur, le terrain fut protégé et équipé.

Aujourd'hui nous disposons de deux cibles sur chacune des 4 distances internationales : 90 m - 70 m - 50 m et 30 m, ce qui nous permet un entraînement rationnel. Toutefois et pour être complet, il faudrait ajouter à cet équipement un couloir en salle puisqu'une nouvelle discipline officielle vient d'être créée par la Fédération Internationale, sanctionnée par des championnats nationaux et internationaux. Nous espérons pouvoir prochainement bénéficier d'une telle installation sous le nouveau hall à BREZILLET.

Car le tir à l'arc est avant tout une discipline sportive qui a reconquis ses lettres de noblesse puisqu'il figurait au programme des Jeux Olympiques en 1972 à MUNICH après une éclipse de 52 ans - sa dernière apparition remontait à 1920 à ANVERS.

Le type de compétition qu'on retrouve dans le tir à l'arc est varié puisque outre le tir sur cibles en distances internationales, il existe les tirs fédéraux sur cibles à 50 et 30 mètres, et le tir Field ou tir de chasse ainsi que le tir in-door sur 18 et 25 mètres. Toutes ces disciplines donnent lieu à des championnats nationaux sur qualification régionale et aux championnats internationaux. En FRANCE, il existe de plus, un championnat de tir au Beursault, survivance des joutes qui avaient lieu au Moyen-Age sur des terrains en forme de grands fossés, d'où leur nom de «berceau» qui a donné naissance à la déformation «Beursault». On pourrait encore ajouter le tir de chasse. Et enfin, une compétition qui se pratique dans toutes les compagnies et qui, elle, est une pure observation des traditions, c'est le tir à l'oiseau qui désigne le «Roy» de la compagnie. L'oiseau se tire sur cibles

mais aussi parfois à la perche, dans le Pays d'Arc notamment, ce qui ajoute au folklore. Cette manifestation rencontre toujours un grand succès. Elle symbolise dans le tir à l'arc, le point de rencontre entre la discipline sportive et le maintien des traditions, mais ce n'est certes pas la seule.

Les archers ont un patron Saint-Sébastien qu'ils honorent dignement chaque année vers le 20 janvier.

Enfin, c'est dans les compagnies du tir à l'arc que se perpétuent les traditions de la chevalerie.

La compagnie de ST-BRIEUC pour sa part, compte trois chevaliers, eux-mêmes gardiens de ces traditions. La saine émulation du sport et la camaraderie qui y règnent font de chaque compagnie d'arc, une communauté où les rapports humains ont conservé toute leur chaleur et ce n'est pas leur moindre attrait.

Notre compagnie de ST-BRIEUC compte actuellement 18 licenciés et 11 aspirants (dont 16 seniors - 8 dames - 2 juniors et 3 pupilles). Si elle n'a pas un long passé, elle peut déjà s'enorgueillir de ses résultats et fonder de grands espoirs sur son avenir.

Au cours des deux saisons écoulées, nous avons participé à toutes les compétitions régionales et qualificatives - en 1971, une dame s'est qualifiée et a participé aux championnats de FRANCE Fédéraux. En 1972 et 1973, nous avons rapporté quelques coupes de nos sorties qualificatives et surtout notre titre de gloire - c'est notre champion fédéral de ronde 1973 - Claude OGER, ainsi que notre 1^{ère} place par équipe aux mêmes championnats à SAINT-BRIEUC le 30 septembre. Nul doute que sur cette lancée, de nouveaux trophées viendront s'ajouter à nos récents succès. C'est l'espoir de tous nos archers qui s'entraînent assidûment tous les dimanches sur le terrain de BREZILLET. Nous sommes bien entendu, toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

Nous mettons à leur disposition tout le matériel nécessaire au débutant : arc, flèches-palettes, etc... Après un test de plusieurs semaines, les aspirants sont en mesure de choisir eux-mêmes le matériel le mieux adapté à leurs possibilités physiques - nous espérons aussi pouvoir organiser de nouvelles compétitions soit en plein air,

soit en salle puisque SAINT-BRIEUC dispose d'un complexe couvert qui ferait la joie de bien des comités d'organisation.

Le tir à l'arc, discipline encore trop méconnue en BRETAGNE mérite cependant bien sa place dans la gamme des disciplines sportives et nous ferons tout pour qu'il soit ainsi à SAINT-BRIEUC.



Lotissement à SAINT-BRIEUC
 PAVILLONS 4 et 5 p sur rez-de-chaussée
 Livrés avec moquettes et tapisseries
 lots de 150 m² à 600 m²
 première tranche livrable automne 73

Visitez le pavillon-témoïn
 sur place à l'angle
 des rues Charles Pradal
 et Charles Péguy
 OUVERT TOUS LES JOURS
 (MERCREDI EXCEPTÉ) 9-12h. 14 h - 18 h. 30.

Y COMPRIS DIMANCHE DE 15 h. - 19 h. Tél. 33.67.52

PARKING DE GOUEDIC

Comme nous l'indiquions dans le dernier bulletin municipal, nous précisons l'état actuel du chantier du parking de 1200 places dans la Vallée du Gouédic. Les travaux se sont accélérés après mise en place des deux puissantes grues qui vont permettre la manœuvre de tous les éléments de coffrage et de ferrailage et surtout de l'ossature du parking. Au moment de la rédaction de ces lignes, c'est-à-dire début novembre 1973, les ouvrages d'accès sous le boulevard Waldeck Rousseau sont en cours. Le dallage du plancher du niveau -4 est coulé à 70%. Le plancher bas du niveau -8 (dernier niveau) est en cours. Le mur de soutènement des terres, entre le plancher -4 et le boulevard Waldeck Rousseau, est terminé.

La préfabrication a amené une étude très détaillée de passage de fourreaux et gaines diverses, de réservation pour l'eau, l'égout, les ventilations, le téléphone, l'électricité, le chauffage, les péages, etc... Si bien que, si en apparence seul le gros-œuvre est en cours d'élaboration toutes les réunions hebdomadaires de chantier entre les entreprises et les techniciens, groupent la plupart des corps d'état.

Le planning actuel permet d'envisager l'achèvement des travaux fin 1974. Nous en reparlerons.

PARCMETRES

La mise en place d'une tranche de 400 parcmètres dans le Centre Ville a permis une meilleure rotation des places de stationnement disposant de ces équipements. Les voitures ventouses ont notamment disparu de cette zone.

Quelques erreurs se sont produites au début de l'utilisation de ces appareils, erreurs venant d'une part des automobilistes ne connaissant pas très bien le fonctionnement des parcmètres, et d'autre part du matériel mal réglé ou trop neuf. Il est rappelé que pour utiliser rationnellement l'appareil, l'automobiliste doit d'abord vérifier que le parcmètre dont il sollicite le fonctionnement est bien celui qui est affecté à la place de stationnement qu'il occupe. Dans les cas difficiles, des flèches indiquent ou vont indiquer ces affectations.

Il vérifie que la ou les pièces qu'il doit introduire dans la fente correspond à la durée de stationnement qu'il désire, c'est-à-dire actuellement pour les 400 parcmètres :

- 0,50 F pour 1/2 heure
- 1,00 F pour 1 heure
- 1,50 F pour 1 heure 1/2 maximum de temps autorisé

Il est nécessaire que la pièce soit poussée à fond de la fente pour que l'appareil fonctionne et ceci a créé au début quelques ennuis aux utilisateurs.

Dès insertion et chute de la pièce dans l'appareil, le système d'horlogerie fonctionne et l'aiguille du voyant se fixe sur le temps de stationnement choisi par l'utilisateur. Pour permettre une justification de la somme venant d'être introduite dans le parcmètre, deux voyants vitrés permettent à l'utilisateur et éventuellement au surveillant de voir les deux dernières pièces mises dans l'appareil. A noter que, si au cours du stationnement l'automobiliste veut prolonger la durée inscrite initialement par l'introduction de nouvelles pièces, l'appareil repart à zéro et seul le délai correspondant à la nouvelle pièce introduite sera enregistré. Ceci pour éviter les stationnements trop prolongés et permettre la rotation rapide des véhicules.

Notons enfin que, sur le cadran visible du parcmètre, à gauche du zéro qui provoque la levée du signal **stationnement interdit**, existe également une division en minutes, qui permet au contractuel de voir pendant 1/4 d'heure maximum, le délai écoulé depuis la levée du signal. Jusque maintenant, les surveillants ont eu comme consigne de ne verbaliser qu'à l'issue de ce délai supplémentaire et les contrevenants ont donc mauvaise grâce à arguer auprès de ces employés de leur bonne foi dans le cas de dépassement de délai.



PARCMETRES (suite)

Les utilisateurs ont néanmoins intérêt à dégager la place de stationnement lorsque le signal **stationnement interdit** est apparent car dans le cas ci-dessus évoqué, il ne s'agit que d'une tolérance dont la durée peut être limitée dans le temps sans préavis.

Il y a lieu de remarquer que, en général, les automobilistes ont bien accueilli ces nouveaux équipements qui leur assurent la plupart du temps une place de stationnement dans le centre ville. Quelques mécontentes ont néanmoins réagi violemment auprès du personnel ; pour ceux-là, il convient de rappeler que les employés ne font que ce que l'administration municipale leur a demandé et qu'ils ne sont en rien responsables des arrêtés municipaux, qu'ils ont seulement le devoir de faire appliquer.

Dans tous les cas litigieux où la bonne foi de l'automobiliste était apparente, les amendes prévues n'ont pas été appliquées.

Un service des parcmètres est à la disposition des usagers, soit à la Mairie, soit de préférence au kiosque du Champ de Mars, où un préposé peut donner tous renseignements.

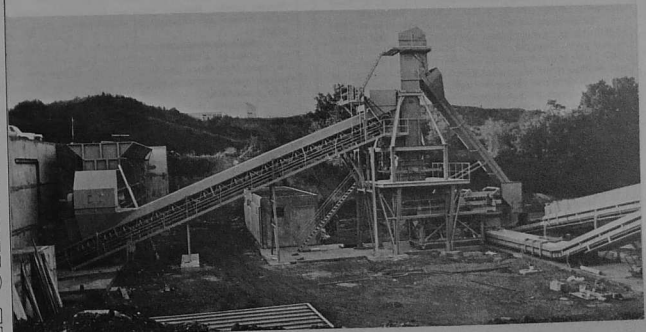
Le Maire demande enfin aux automobilistes désirant stationner à SAINT-BRIEUC pour des durées supérieures à 1 heure 30 d'utiliser au maximum les parkings existants et notamment, en cas d'impossibilité sur le Champ de Mars par exemple, les parkings périphériques qui ne sont pas en zone bleue : Place de la Liberté, Place Octave Erilieu, etc.

A noter que la Place de la Liberté est à 550 mètres de la Place Duguesclin, soit par le Pont d'Armor, soit par la rue de Gouédic.

USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Nous avons traité dans le dernier bulletin municipal du principe du fonctionnement de la station. Celle-ci a commencé à broyer les ordures ménagères fin octobre. Elle subit, comme tout équipement neuf, une période de rodage, tant pour le matériel que pour le personnel. Il est encore difficile d'émettre des appréciations objectives sur cette usine. Néanmoins, des premières mesures de bruit effectuées avec un sonomètre, par les Services Techniques Municipaux, ont montré que, à mi distance entre le broyeur et la rue Chaptal, le bruit de la rue était égal au bruit de cet équipement ; 60 décibels ; ceci avant que le capotage du broyeur ait été achevé.

L'achèvement des clôtures et surtout des plantations prévues autour de cet ensemble améliorera et l'esthétique et l'acoustique de cette usine municipale.



YVES DOLLO REPRÉSENTERA LA VILLE AU CONSEIL REGIONAL

Les institutions régionales se mettant en place, le Conseil Municipal de Saint-Brieuc a procédé le 12 octobre à la désignation de son représentant au Conseil Régional. Les deux candidats Yves DOLLO et Edouard QUEMPEL ont obtenu respectivement 17 et 15 voix. C'est donc Yves DOLLO qui représentera la ville de Saint-Brieuc à cette assemblée.

Rappelons que celle-ci comptera 76 membres, dont les 38 parlementaires (députés et sénateurs) des quatre départements, des représentants élus par les conseils généraux (29 dont 7 pour les Côtes-du-Nord) et des représentants élus par les conseils municipaux des villes de plus de 30.000 habitants (2 pour Rennes et Brest, un pour Lorient, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes, Saint-Malo).

Le conseil régional de Bretagne sera composé de 66 élus de la majorité pour 10 de l'opposition.

Il est clair que cette représentation est très éloignée de la répartition réelle des tendances politiques au sein de notre région, et tous les partis de gauche en ont dénoncé l'injustice.

M. QUEMPEL RÉÉLU CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON SAINT-BRIEUC-NORD

Le dimanche 23 septembre on a voté dans la moitié des cantons du département pour élire les conseillers généraux.

Dans le canton de Saint-Brieuc Nord, cinq candidats étaient en présence au premier tour :

Voici les résultats du premier tour :

Inscrits 20.281 ; votants 10.471 ; Exprimés 10.227.

M. Quemper (P.C.F. c.s.)	4.442 (43,43% des S. Ex.)
M. Raoul (S.A.V.)	595 (5,82%)
M. Bensaïmon (P.S.)	584 (5,71%)
M. Galaup (P.S.U.)	977 (9,55%)
M. Caillaud (U.D.R.)	3.629 (35,48%)

Ballottage

En 1967 au premier tour : I. 18.721 ; V. 14.934 ; Exp. 14.545. Quemper (P.C.F.) 4.909 ; Laithier (S.F.I.O.) 1.128 ; V. Rault (droite C.S.) 6.991 ; Sagory (P.S.U.) 1.847 ; - Ballottage

La participation au vote a été plus faible qu'en 1967 (4.463 votants de moins) alors qu'on dénombrait 1.561 inscrits de plus pour l'ensemble du canton). Mais il faut rappeler qu'en 1967, la participation avait été exceptionnellement élevée pour une élection cantonale, ce qui s'explique certainement par le fait que le dimanche du premier tour, il y avait également dans la circonscription de Saint-Brieuc, une élection législative partielle qui avait contribué à mobiliser la masse des électeurs.

Pour le second tour, M. Galaup (P.S.U.) et M. Bensaïmon (P.S.) se sont désistés pour Edouard Quemper. M. Raoul s'est retiré. MM. Quemper et Caillaud sont donc restés en présence.

Résultats du second tour :

Inscrits 20.275 ; votants 11.803 ; exprimés 11.545.	
M. Quemper	6.122 - élu -
M. Caillaud	5.423

Deuxième tour de 1967 : I. 18.724 ; V. 13.226 ; Exp. 12.988

M. Quemper (P.C.F.)	6.737
M. Rault (Droite)	6.251

La participation a été légèrement supérieure à celle du premier tour (+ 1.332 votants). M. Edouard Quemper est élu avec 53,02% des suffrages.

LOUIS KERVIZIC QUITTE SES FONCTIONS DE MONITEUR-CHEF DE «LA BRETONNE»

«Vaincu par l'âge (67 ans) je terminerai ma carrière avec la présente année gymnique, non sans regrets, mais tout de même avec la satisfaction d'avoir fidèlement servi pendant plus d'un demi-siècle la gymnastique et ma société.»

Très ému, Louis Kervizic faisait ainsi ses adieux à La Bretonne lors de l'Assemblée Générale de la Société en décembre 1972. Cette fin d'année 1973 verra coïncider le départ de Louis Kervizic avec la célébration du 90^e anniversaire de La Bretonne, la doyenne des sociétés sportives de la Ville de Saint-Brieuc.

La «gym» a été et demeure toujours ce qui prime le plus dans la vie de Louis Kervizic. Tant de dévouement à la même société se voit très rarement, ce qui a valu à Louis Kervizic d'être récompensé par la médaille d'or de l'éducation physique, les palmes académiques (officier) et la médaille d'or de la Ville.

Un problème délicat va se poser au Comité Directeur de La Bretonne : le remplacement de son moniteur-chef ! Heureusement, la gymnastique connaît actuellement un regain d'activité ; mais les méthodes ont bien changé : l'ancienne méthode française d'éducation physique avait pourtant du bon comme le souligne Louis Kervizic (marcher - grimper - sauter - lever - porter - courir - lancer - attaquer - se défendre) ; mais tout évolue rapidement dans le monde actuel et l'on se dirige de plus en plus vers une gymnastique moderne, artistique, accessible à tous les âges pour tous.

En terminant je dirai à Louis Kervizic non pas adieu mais aurevoir et en formulant deux souhaits :

- Le premier celui de jouir d'une retraite agréable et bien méritée et de conserver longtemps comme aujourd'hui à 67 ans, une silhouette jeune et alerte.

- Le second de fêter avec lui le centenaire de La Bretonne en 1983 dans une salle omni-sports tant désirée par la totalité des sportifs briochins.

Yves QUILLIC

Vice-Président de La Bretonne et de l'O.M.S.

PERROQUET ET BAVARDAGES

Un bruit selon lequel la Ville envisagerait de transformer l'hôtel du Perroquet Vert en centre culturel circule toujours dans certains milieux, paraît-il. Ceux qui entendent affirmer une telle chose pensent que ce projet est complètement idiot. Ils ont bien raison !

Précisons donc une bonne fois que s'il a été envisagé un moment d'édifier le Centre d'Animation Culturelle à proximité du Perroquet Vert (Place Allende), nous n'avons jamais eu l'idée farfelue que nous a prêtée un hebdomadaire spécialiste de la polémique et de la calomnie.

Le C.A.C. devant finalement être édifié Place de la Poste et comme il faut, semble-t-il, prendre des précautions, nous avertissons d'avance les Briochins que toute rumeur sur la transformation du théâtre municipal en hôtel trois étoiles serait dénuée de tout fondement.

J. GALAUP

DERFIT — Tél. 33.15.86

23 bis, Rue Saint-Benoit - Saint-Brieuc

RAMONAGE CHEMINÉES
NETTOYAGE CHAUDIÈRES - ETC...
PAR ASPIRATION - ABONNEMENT ANNUEL

Construction Moderne d'Armor

Société Coopérative de Production

RUE CHAPTAL - ZONE INDUSTRIELLE

B.P. 274 - Tél. 33.17.00

22004 - SAINT-BRIEUC

GENIE CIVIL - BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

CHARPENTE - MENUISERIES

MAISONS INDIVIDUELLES : Service Commercial

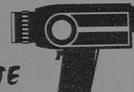
prologi-ouest

2, RUE CHATEAUBRIAND - SAINT-BRIEUC - TEL. 33.53.41

PHOTO CINEMA

LES CONSEILS... LES SERVICES...

D'UN SPECIALISTE



DELAUNAY

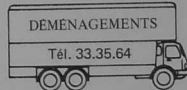
2, Avenue de la Libération - SAINT-BRIEUC - Tél.33.00.65

DEMENAGEMENTS TOUTE LA FRANCE

Francis HENRY

29, rue Jean Jaurès - Saint-Brieuc

Tél.33.21.56



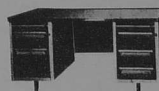
DEMENAGEMENTS

Tél. 33.35.64

Dépôt: rue Lumière -

RONEO

MEUBLES DE BUREAU



L. RENOUARD

3, rue Maréchal Foch
SAINT-BRIEUC - Tél. 33.20.70

MACHINES A ECRIRE et
MACHINES A CALCULER

JAPY

